

AUJOURD'HUI**LE PLAISIR DES SONS**

Un nouveau cahier sur les disques compacts



KING SUNNY ADÉ LE ROI DU JUJU

Montréal peut se vanter de présenter toutes les formes de musiques à un public qui semble s'en délecter. Paul Cauchon présente la musique « noire » qui envahira nos scènes cet été. **Page C-1**



NAPOLÉON À LA CONQUÊTE DE L'AMÉRIQUE

Après l'Europe, où un million de spectateurs ont vu sa comédie musicale, Serge Lama s'apprête à conquérir l'Amérique et Montréal est son port d'entrée! **Page C-1**

LE PLAISIR DES LIVRES

SUZANNE JACOB ALLER-RETOUR

« Ma vie est un continuel va-et-vient », avoue à France Lafuste la romancière Suzanne Jacob, dont les deux dernières héroïnes, Pomme Douly et Maude, ont été conçues entre Paris et Montréal. **Page D-1**

VARSOVIE DURCIT LE TON

Le gouvernement polonais envisage d'interdire toute forme de manifestation au pays. **Page A-7**

DES CAISSES CONVOITÉES

L'Entraide et le Trust Général sont à nouveau en concurrence dans une tentative d'acquisition. Il s'agit cette fois de la Caisse d'établissement de l'Estrée. **Page B-1**

Les dernières prouesses de Chirac ravivent le suspense

Les Français plantent un nouveau décor au dernier acte

Paul-André Comeau
Envoiyé spécial

PARIS — « Encore un peu et on sera gêné d'être Français ». Dans le taxi qui m'amène à l'hôtel, le commentaire du chauffeur tombe comme un constat désabusé, abstrait presque. C'est une manifestation de juifs orthodoxes tout près de la Place de la Concorde qui a provoqué ce cri du cœur. Hier soir, d'autres Français convergeaient vers cette même Place de la Concorde. Avec un sens de l'histoire qui n'appartient qu'à eux, les Français ont le don de planter un nouveau décor au dernier acte et tout paraît recommencer à zéro.

A quelques heures du second tour des élections présidentielles, le ton a subitement atteint le registre des aigus. Au terme d'une campagne qui n'avait pas été particulièrement passionnante, on se croirait plongé dans les moments les plus graves d'un drame dont on ne soupçonnait même pas les grandes lignes de l'intrigue, il y a quelques jours encore.

La libération des trois otages qui croussaient à Beyrouth depuis près de cinquante mois et l'opération sanglante pour libérer les otages détenus par les Canaques dans une île du bout du monde ont complètement modifié le ton des échanges entre Jacques Chirac et François Mitterrand. C'est évidemment l'actuel pre-

mier ministre qui tire profit de cette conjonction plus opportune que providentielle. Dans un sprint final qui cadre bien avec le personnage, le premier ministre répète aux quatre coins de la France un même message où les notions de force et de courage riment avec fierté nationale.

Le débat télévisé entre le président sortant et son premier ministre n'avait vraisemblablement rien changé aux intentions de vote d'une très grande majorité des Français. Il avait tout au plus consacré la rupture définitive de l'équipe Mitterrand-Chirac qui avait donné un sens et un ton à cette notion de cohabitation gouvernementale depuis les

élections législatives de mars 1986. Les coups de poker gagnés à Beyrouth et à Nouméa et, hier le pied-de-nez signifié au gouvernement de la Nouvelle-Zélande avec le rapatriement en France de Dominique Prieur, un agent secret compromis dans l'attentat contre le navire du mouvement écologiste Green Peace, cela fait beaucoup d'événements en quelques heures, si on ajoute au surplus la saisie par la France d'un chalutier canadien dans les eaux troubles de Saint-Pierre-et-Miquelon. En l'absence de sondages récents, dont la publication est interdite durant les sept derniers jours qui précèdent le scrutin, les parieurs se font moins catégoriques. L'avance insurmon-

table dont était crédité François Mitterrand au lendemain du premier tour, se modifierait maintenant en léger avantage.

Peu importe la nature des tractations, peu importe les inévitables compromis qui ont permis ces réussites diplomatiques, l'effet sur le baromètre électoral est manifeste s'il n'a pas été instantané. Il suffit de converser au hasard avec des Parisiens pour se rendre compte du poids de pareilles réussites sur la scène internationale. Jacques Chirac en tire les marrons du feu, même si ici la saison est déjà aux premières pêches venues d'Espagne. Autour du bar du coin, hier matin, les commen-

Voir page A-12 : Les Français

La saisie du Maritimer par la France

Le Canada s'indigne

■ Rupture des négociations avec Paris

MANON CORNELLIER

OTTAWA — En plus de protester officiellement après du gouvernement français à la suite de l'arraisonnement jeudi d'un chalutier terre-neuvien, Ottawa a suspendu les négociations sur la dispute franco-canadienne en matière de pêche et ce, jusqu'à une date indéterminée. Même si les cinq pêcheurs qui se

retrouvaient à bord du chalutier *Maritimer* ont pu quitter Saint-Pierre-et-Miquelon hier vers 18h00, le Canada ne reprendra pas encore les pourparlers.

Selon le porte-parole des Affaires extérieures, M. Paul Frazer, Ottawa attend des clarifications de Paris sur « ce bizarre incident » et ses intentions. Une fois qu'il les aura obtenues, il évaluera la pertinence ou non de retourner à la table de négocia-

tion. Le capitaine et les quatre membres d'équipage ont été relâchés hier après avoir versé 1 % de leur caution s'élevant à 100 000 francs français. La somme d'environ \$ 2000 a été payée par le gouvernement fédéral, comme l'avait promis plus tôt dans la journée le Secrétaire aux Affaires extérieures Joe Clark.

Les cinq hommes ont été accusés **Voir page A-12 : Le Canada**



Le navire canadien *Maritimer*, saisi par la France, était toujours amarré dans le port de Saint-Pierre, hier. **Photo CP**

Québec veut inciter les immigrants à s'établir en dehors de Montréal

MICHEL C. AUGER

QUÉBEC — Alors qu'il a reçu du gouvernement le mandat d'étudier la possibilité de « démétropoliser » l'immigration, le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration demande aux municipalités de prendre les devants et de mettre sur pied des tables de concertation avec les communautés culturelles.

C'est ce qu'a soutenu, hier, la présidente du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, Juanita Westmoreland-Thaoré, au congrès annuel de l'Union des municipalités du Québec alors qu'elle lan-

çait une brochure incitant les villes du Québec à se doter d'une telle table de concertation.

Jusqu'à maintenant, l'immigration au Québec a été un phénomène essentiellement montréalais et plus de 90 % des nouveaux arrivants choisissent de s'installer dans la grande région de Montréal. Mais, selon Mme Westmoreland-Thaoré, le mouvement de démétropolisation va en s'intensifiant même si on ne s'en est pas encore vraiment aperçu et il faut planifier cette transition.

Son conseil a d'ailleurs reçu du ministre Louise Robic le mandat d'étudier une éventuelle politique qui inciterait les immigrants à s'établir

un peu partout sur le territoire québécois. En particulier, on pense à montrer aux immigrants qu'il peut y avoir des avantages pour eux à aller dans d'autres régions du Québec.

La loi prévoit le droit à la mobilité des nouveaux arrivants et il n'est donc pas question de politiques coercitives mais « on nous demande de chercher non pas des contraintes mais des moyens d'inciter les immigrants à se répartir dans l'ensemble de la province », affirme la présidente de CCCI.

« Il est important, dans l'élaboration de toute politique, de rechercher un certain équilibre », ajoute Mme **Voir page A-12 : Québec**

Le rachat des permis à Montréal après trois ans

Les chauffeurs de taxi en ont assez

SYLVAIN BLANCHARD

Les chauffeurs de taxi de Montréal estiment qu'il y a encore beaucoup trop de voitures-taxi sur l'île et que le plan de rachat de permis, institué le 10 juin 1985, n'a guère contribué à améliorer leurs conditions de vie. Ils commencent à en avoir ras-le-bol d'être obligés de déboursier entre \$ 900 et \$ 1,000 annuellement pour permettre le rachat de ces permis, mais ils ne sont pas prêts à partir en guerre contre le plan.

C'est ce qui se dégage d'une enquête-éclair effectuée par LE DEVOIR, cette semaine dans les rues de Montréal, auprès d'une trentaine de chauffeurs de taxi de la métropole.

La très grande majorité des chauffeurs interrogés souhaitent que le plan de rachat continue de fonctionner, même s'ils considèrent que peu de choses ont changé depuis son entrée en vigueur. Les autres n'ont guère d'opinion, ou pensent que la Ligue de Taxi de Montréal devrait cesser de demander aux chauffeurs de cotiser pour ce plan, étant donné, disent-ils, que les sommes recueillies couvrent présentement les coûts nécessaires au rachat des permis de taxi à Montréal.

Bien au fait de l'humeur des chauffeurs sur cette question qui fait cou-

ler beaucoup d'encre depuis trente ans, M. Gilles Léveillé, président de la Ligue de taxis de Montréal, la plus importante association de propriétaires de permis de taxi de la ville, croit, lui, que le plan de rachat donne de bons résultats.

« Il ne remporte pas un succès éclatant, mais il ne s'agit nullement d'un échec, dit M. Léveillé. En fait,

tout se déroule à peu près comme nous l'avions prévu ».

Depuis l'entrée en vigueur du plan, 970 permis de taxi ont été rachetés par le Trust La Laurentienne, l'organisme qui gère le plan pour le compte de la Ligue de taxis de Montréal. L'objectif à atteindre est de 2,000.

Voir page A-12 : Les chauffeurs



Depuis l'entrée en vigueur du plan de rachat, en juin 85, 970 permis de taxis ont été rachetés. L'objectif est de 2,000.

La Cour supérieure annule une décision de Québec

Mme Lavoie-Roux ne pouvait pas priver les jeunes de dentiste

BERNARD MORRIER

Les jeunes de moins de 16 ans continueront à bénéficier gratuitement de deux examens dentaires annuellement. La Cour supérieure a annulé hier une réglementation du ministre Thérèse Lavoie-Roux qui voulait réduire ce service à une fois par année seulement.

L'application du règlement, prévue pour le 5 novembre dernier, avait été mise en veilleuse deux jours plus tôt. Les dentistes et optométristes avaient obtenu une injonction provisoire pour contrer les intentions de la minis-

tre de la Santé et des Affaires sociales. Et le 15 décembre, le tribunal ordonnait à cette dernière de maintenir le statu quo tant et aussi longtemps que jugement ne serait pas rendu quant à la légalité de sa décision. Le débat à cet effet s'était tenu en février dernier devant le juge Pierre Viau.

L'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ) et l'Association professionnelle des optométristes du Québec (APOQ) soutenaient que ni la ministre ni le gouvernement pouvaient modifier suivant leur bon plaisir, des ententes relatives à l'assurance-maladie, déjà négoc-

Voir page A-12 : Mme Lavoie-Roux

Montréal est envahie par 6,000 psychiatres

CLAUDE TURCOTTE

Ce soir, plus de 6,000 psychiatres et leurs conjoints ou conjointes occupent tous les hôtels de Montréal et de la région ; certains sont même logés dans les Laurentides. Ces 12,000 visiteurs, dont près de 100 % sont des Américains, s'installent en fait dans 53 hôtels et motels de la région, à l'occasion du 141e congrès annuel de l'Association américaine des psychiatres, dont l'essentiel des activités aura lieu au Palais des congrès de Montréal d'ici le 13 mai.

« Le congrès monopolise toutes les ressources hôtelières disponibles à Montréal. On a même songé à faire venir un paquebot pouvant accommoder jusqu'à 1,500 personnes », raconte M. Jean-Paul de Lavison, qui dirige avec sa soeur Anne-Marie, la firme JPDL Management, spécialiste dans l'organisation de congrès. N'est-ce pas l'ex-maire Drapeau, qui une fois de plus avait provoqué les sourires en suggérant qu'on amarre

en permanence le paquebot France à Montréal et qu'on le convertisse en un hôtel?

M. de Lavison, un Montréalais bachelier en commerce, qui œuvre dans l'industrie touristique depuis plusieurs années, explique que l'idée du paquebot n'a finalement pas été retenue pour le congrès des psychiatres, parce que le coût aurait été beaucoup trop élevé pour son utilisation pendant une semaine seulement. Il n'en pense pas moins que Montréal n'a pas une infrastructure hôtelière suffisante et qu'elle pourrait avoir plus de retombées économiques touristiques, si la sollicitation de la clientèle étrangère de la part des hôtels était plus pressante.

« Il y a une pénurie de chambres et de grandes salles à Montréal durant la forte saison, dit-il. Le Reine-Elizabeth, le Sheraton, le Grand Hôtel, le Méridien, l'Hôtel du Parc, le Château Champlain et le Hilton Bonaventure totalisent à peine 5,000 chambres. Cela ne suffit pas à la de-

Voir page A-12 : Montréal

NOUVEAUTÉS
BOREAL COMPACT

Jacques Bertin
FÉLIX LECLERC — LE ROI HEUREUX
 Biographie — 315p. — 12,95\$

Pierre Bourgault
ÉCRITS POLÉMIQUES
 376p. — 14,95\$

Louise Dechêne
HABITANTS ET MARCHANDS DE MONTRÉAL AU XVII^e SIÈCLE
 Essai — 532p. — 15,95\$

BORÉAL COMPACT présente des rééditions de textes significatifs — romans, essais ou documents — dans un format pratique et à des prix accessibles aux étudiants et au grand public.



Dans le chateau-fort de Chrétien, on demande à Turner de partir

Michel Robert reste mais cède ses responsabilités financières

MANON CORNELLIER

OTTAWA — Le président du Parti libéral Michel Robert restera en poste malgré les nombreuses critiques qu'il a essuyées depuis le début de la rébellion dans les rangs libéraux.

Toutefois, il cèdera ses responsabilités de premier officier financier du parti d'ici la mi-juin alors que se tiendra une réunion régulière de l'exécutif national.

C'est ce qu'il a annoncé hier après une rencontre du comité de régie du PLC, comité responsable de la gestion et des affaires financières du parti. M. Robert a maintenu que c'était à sa propre demande que son chef le déchargeait de ses responsabilités financières.

Le président libéral a indiqué que la double responsabilité était devenue trop lourde. Auparavant, a-t-il poursuivi, les deux postes étaient distincts et constituaient des fonctions à plein temps.

A son avis, la piètre santé financière du parti, actuellement endetté de \$ 6,2 millions, nécessite un officier financier qui s'occupe exclusivement de ca.

M. Robert en aurait discuté jeudi dernier avec M. Turner qui aurait accepté de le décharger de la fonction à laquelle il l'avait nommé. Cependant, depuis au moins deux semaines, beaucoup de gens ont émis des doutes sur la capacité de M. Robert de remettre en ordre les finances du parti.

Le président s'est défendu hier, di-

sant que le financement d'un parti était la responsabilité de tous ses membres et non du chef.

Le comité de régie comme l'exécutif des jeunes libéraux ont d'ailleurs donné leur appui unanime au chef John Turner, actuellement en voyage officiel dans la région de Vancouver.

Quant à M. Robert, il demeure président car démissionner à ce moment-ci serait irresponsable de sa part. Il ne manque pas de rappeler dans un même souffle qu'il a été élu par acclamation par tous les membres du parti, les députés et les sénateurs.

Il a rappelé sa fidélité à son chef et a rejeté les accusations selon lesquelles il serait responsable des ruineuses dépenses des dépenses farfelues faites par M. Turner.

Il a répété que des mesures avaient été prises pour corriger la situation financière du parti et que le problème n'avait rien à voir avec un dépassement de budget. « L'an dernier, nous avions un budget de \$ 7 millions et nous n'avons dépensé que \$ 6,4 millions, a-t-il dit. Aucune enveloppe budgétaire n'a été dépassée. »

Mais comme pour faire durer le supplice, alors que M. Turner recevait des appuis en Colombie-Britannique, le château-fort de Jean Chrétien au Québec, le comté de Saint-Maurice, faisait savoir qu'il demandait au chef de se retirer.

Cette décision a été prise jeudi soir après une rencontre de l'exécutif de l'association de comté, des chefs de secteurs et de la plupart des

militants. Tout en se défendant bien d'être les instigateurs de la contestation, les membres de l'exécutif ont fait connaître leur position hier en conférence de presse.

« Nous considérons que M. Turner a eu amplement de temps depuis sa nomination comme chef de parti pour faire le consensus sur son leadership. Nous nous rendons bien compte qu'il n'a pas réussi à s'imposer. Un autre élément révélateur: à travers de nombreux sondages, nous constatons que M. Turner n'obtient pas la confiance des Canadiens. Alors c'est pourquoi nous demandons à M. Turner de se retirer », a dit le président Gaston Demers.

Distribution de films Un pas dans la bonne direction

(PC) — Même si la nouvelle politique fédérale en matière de distribution de film est un pas dans la bonne direction, les distributeurs canadiens auraient souhaité un engagement plus ferme de la part de la ministre des Communications Mme Flora McDonald.

« C'est un pas dans la bonne direction, mais ce n'est pas tout à fait ce qu'on demandait », a affirmé hier Mme Irène Loewy, de Vivafilm. Car avec le nouveau projet de loi, souligne-t-elle, les majors américaines auront toujours le droit de signer deux contrats de distribution, un pour le marché canadien et un autre pour le vaste marché américain.

La nouvelle loi annoncée jeudi par Mme McDonald, qui devrait être déposée à la fin du mois, obligerait dorénavant les distributeurs à voir le Canada comme un marché distinct



Michel Robert

EN BREF...

■ Meilleure sécurité dans les aéroports

OTTAWA (PC) — Le ministère fédéral des Transports a fait savoir, hier, que les sociétés aériennes ont offert des salaires plus élevés et de meilleures conditions de travail aux 1.400 gardes de sécurité qui contrôlent les passagers dans les aéroports canadiens. Une représentante du ministère, Mme Marie-Josée Lapointe, a dit que le ministre Benoit Bouchard avait demandé aux présidents des sociétés aériennes de faire des propositions plus précises. Des députés et des leaders syndicaux soulignent, depuis quelque temps, le faible niveau de sécurité des aéroports canadiens. Ils blâment, pour cette situation, les bas salaires, les pauvres conditions de travail et la formation inadéquate des gardes de sécurité. Ce sont les sociétés aériennes qui sont responsables du contrôle des passagers, devant s'assurer surtout qu'ils ne portent pas d'armes dans l'avion. Les compagnies chargent des agences de sécurité d'effectuer ce travail pour elles.

■ Ça barde encore à l'ITHQ

(LE DEVOIR) — En dépit d'une enquête comptable montrant que la gestion de l'Institut du tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) respecte les règles gouvernementales, les enseignants de l'école-hôtel continuent d'affirmer que leur directeur dilapide les fonds pédagogiques au profit d'activités de promotion internationale. Selon M. Luc Perron, président du Syndicat des professeurs de l'État du Québec (SPEQ), les livres sont tenus d'une façon telle qu'il est impossible de détecter les transferts de fonds des enveloppes pédagogiques aux enveloppes promotionnelles. Le syndicat se refuse toutefois à divulguer les détails de ces allégations, espérant que le directeur sera remplacé lors de la transformation de l'Institut en une Corporation à but non lucratif. À Québec, le responsable du dossier auprès du cabinet du ministre du Tourisme affirmait hier que les professeurs mènent « une vendetta personnelle » contre le directeur de l'ITHQ, M. Antoine Samuelli.

■ 200 motos à l'encan : une première

(I.P.) — Pour la première fois en 25 ans, curieux et passionnés de la moto sont conviés à une grande vente aux enchères de motos et de voitures usagées qui se tient aujourd'hui à Dorval à compter de dix heures. Jusqu'ici, la chasse gardée de quelque 6.000 marchands du Québec, quelque 200 motos réunissant de grands noms tels BMW, Harley Davidson, Honda et Suzuki briseront la tradition vieille d'un quart de siècle. La vente se tiendra aux locaux d'Encan d'auto du Québec sur le chemin St-François à Dorval.

■ Écrasement: 33 morts

OSLO (AFP) — Un avion d'une compagnie norvégienne régionale assurément en liaison intérieure s'est écrasé hier soir près de Torgatten, dans le nord du pays, avec 33 passagers et 3 hommes d'équipage à bord et a pris feu, a annoncé l'agence norvégienne NTB à Oslo. Des hélicoptères de secours se sont immédiatement rendus sur les lieux mais on ignorait toujours tard hier soir s'il y avait des survivants. L'appareil s'est écrasé dans la région de Bodo dans le Nord du pays à quelques centaines de mètres de la mer du Nord.

■ Oubli fatal

(PC) — Un homme a été porté disparu à la suite d'un accident nautique survenu, hier matin, sur la rivière des Prairies, au nord de Montréal. M. Jean-Paul Lalonger, 41 ans, de Montréal, s'est présumément noyé. Le corps n'avait pas encore été retrouvé hier après-midi. Selon la Garde côtière, M. Lalonger, qui ne portait pas de gilet de sauvetage, serait tombé à l'eau lorsque l'embarcation de 4,9 mètres qu'il occupait a chaviré au cours d'une excursion de pêche. Un autre occupant de l'embarcation, qui ne savait pas nager mais portait un gilet de sauvetage, a réussi à rejoindre la rive du côté de Montréal. Deux gilets de sauvetage à la dérive ont été récupérés par les chercheurs. Cette tragédie survient à la veille de la Semaine de la Sécurité nautique.

Syndicat Général des Professeurs de l'Université de Montréal

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉGULIÈRE

Mardi 10 mai 1988
11:30
Salle Z-110
Pavillon Principal

FRAMBOISINE
DE SAINT-BERNARD

Cette liqueur, véritable cadeau des dieux, conservera sa fraîcheur et sa belle couleur si vous la gardez à l'abri de la lumière.

En vente dans les Maisons des Vins et dans plusieurs succursales de la Société des Alcools du Québec

Liqueur de framboise 750 ml

30% alc./vol. Excellent dans un kir royal ou dans un parfait

PRODUIT DU QUÉBEC Code: 175968

LES DISTILLERIES DUMONT LTEE, ROUGEMONT, QUÉBEC, CANADA

CAP sur la SÉCURITÉ

Il importe plus que jamais de se rappeler que sur l'eau comme sur la route, la sécurité s'impose.

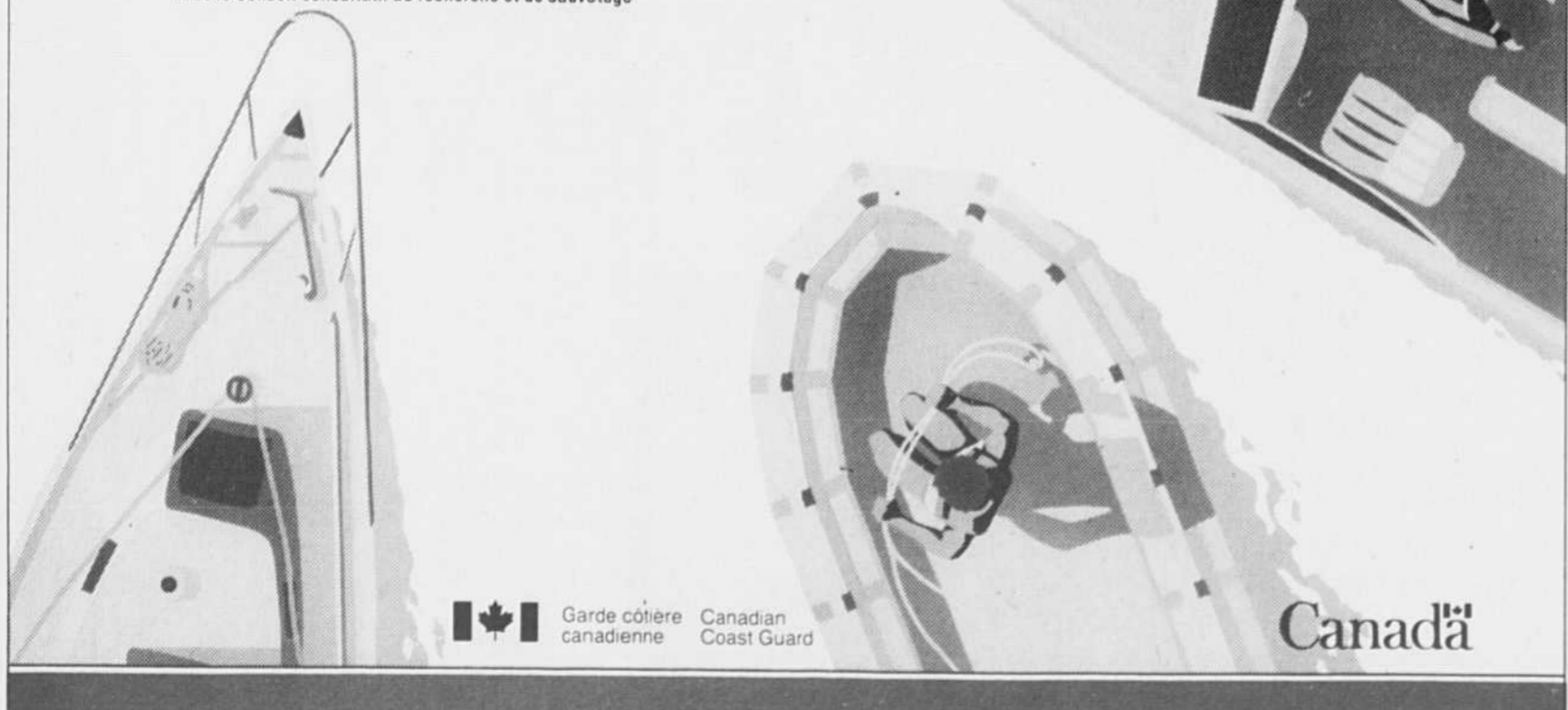
L'irrégularité des marées et des courants, les variations météorologiques, la consommation d'alcool, les excès de vitesse, l'inexpérience, les pannes mécaniques ainsi que l'insouciance peuvent être l'occasion de fâcheuses surprises, même pour les habitués.

Que vous utilisiez une embarcation à rames, à moteur ou à voile, pour le sport ou la plaisance, assurez-vous de respecter les règles élémentaires de la sécurité nautique.

Cet été, évitez de vous retrouver parmi les statistiques et mettez le CAP SUR LA SÉCURITÉ!

**SEMAINE DE LA SÉCURITÉ NAUTIQUE
DU 8 AU 14 MAI 1988**

La Garde côtière canadienne en collaboration avec le Conseil consultatif de recherche et de sauvetage



Canada Garde côtière canadienne Canadian Coast Guard

Canada

Bain Joli

Fieldcrest

- Royal Velvet
- Bain Joli
- Rodam
- Allibert
- Impérial
- Spirella
- Banyo
- CGT

Place Vertu Phase III
Nouvelle section
3205 Boul. Côte Vertu
Ville St-Laurent
Tél.: (514) 745-2659

Serviettes, tapis, rideaux, etc.

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

**PÉNÉTRER AU COEUR
DU MONDE FASCINANT
DE LA PUBLICITÉ**

**CERTIFICAT DE
PUBLICITÉ**

Des connaissances théoriques et pratiques, qui vous habiliteront à accomplir certaines tâches reliées à la publicité. Ce certificat vous permettra aussi de mieux cerner l'ensemble du phénomène de la publicité.

DATE LIMITE D'ADMISSION:
Le 1^{er} juin 1988

Annuaire et demande d'admission:
3335, chemin Queen Mary
(Métro Côte-des-Neiges)
Téléphone: 343-6090

**APPRENDRE
POUR AGIR**

Maraudage: le gros lot aux infirmières et à la CSN le prix coco

PAULE DES RIVIÈRES

La Fédération des infirmiers et infirmières du Québec (FIIQ) sort grande gagnante du maraudage inter-syndical annuel qui a pris fin hier matin. D'après un bilan préliminaire, la fédération est allée chercher 4,439 nouveaux membres, confirmant sa force comme porte-parole des infirmières.

Ces membres, la FIIQ les a d'abord arrachés à la CSN (3,520 infirmières CSN seraient passées à la FIIQ), qui semble être la perdante du chassé-croisé de séduction syndicale crû 1987. Dans le communiqué qu'elle a fait parvenir hier, la CSN reconnaît qu'il ne faut pas mésestimer la force d'attraction du nouveau regroupement qui constitue la FIIQ mais ajoute qu'elle conserve sa représentation majoritaire dans le secteur de la santé et chez les employés de soutien du secteur de l'éducation.

La CSN rapporte avoir déposé des requêtes en accréditation pour 1,177 nouveaux membres. Nos informations permettent cependant de dire que la CSN se retrouve, au lendemain de la clôture de la période de maraudage, avec quelque 3,000 membres de moins. Lors du dernier maraudage, elle en avait gagné 4,000.

Les résultats doivent être manipulés avec soin parce que les

requêtes en accréditation peuvent être contestées par le ministère du Travail, là où plusieurs groupes ont déposé.

La CEQ a elle aussi fait bonne figure et estime avoir gagné 3,269 membres. Plus précisément, 3,609 ont opté pour la CEQ et 340 ont laissé la CEQ. En arrachant les 1,500 employés généraux de l'hôpital saint-Luc au local 298 de la FTQ, la CEQ se retrouve avec un premier groupe d'employés généraux de la santé. La CEQ et la FIIQ se sont livrées une dure bataille pour les infirmières dans la région du Bas-Saint-Laurent et le ministère du Travail devra trancher certains cas.

À la FTQ, le Syndicat canadien de la fonction publique dit avoir gagné 2,000 membres, pas peu fier d'avoir attiré plus de 700 technologistes médicaux qui faisaient partie du défunt Cartel des organismes professionnels de la santé et avaient depuis peu signé un contrat de service avec la CEQ.

Le local 298 de la FTQ aurait perdu des plumes mais son porte-parole, M. Louis Duval, a dit hier que « nous n'avons pas eu le temps de faire le ménage de nos dossiers ».

M. Duval trouve d'ailleurs « méprisant » de jongler ainsi avec les chiffres, comme si derrière ne se cachaient pas des vraies personnes.

À la suite d'un jugement de la Cour supérieure Les cours municipales menacées de paralysie

MICHEL C. AUGER

QUÉBEC — Les cours municipales du Québec pourraient se retrouver paralysées au cours des prochaines semaines à moins d'une intervention rapide du ministre de la Justice Herbert Marx.

C'est ce que soutient le président de l'association des directeurs généraux de municipalités du Québec Ronald Biard, pour qui un jugement récent de la Cour supérieure du Québec pourrait forcer toutes les cours municipales à cesser leurs activités et à réviser tous leurs dossiers à la Cour des sessions de la paix.

En février dernier, le juge John Hannan de la Cour supérieure a, en effet, statué que les juges des cours municipales n'étaient pas des juges impartiaux au sens de l'article 11 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Ce jugement touche toutes les cours municipales du Québec à l'exception de celles de Montréal, Laval et Québec qui jouissent d'un statut particulier. Pour le juge Hannan, le fait que les juges des cours municipales soient nommés et puissent être révoqués par une simple résolution du Conseil des ministres du Québec viole les garanties d'intégrité de la constitution.

Les cours municipales peuvent être créées par une simple résolution du conseil municipal et ses juges sont des avocats qui ont le plus souvent une pratique privée en plus de leur rôle de juge. La plupart du temps, il s'agit d'une charge à temps partiel qui, dans les plus petites municipalités n'ont souvent à siéger que quelques heures par mois.

Le jugement Hannan porte sur

sept causes jumelées touchant autant de cours municipales de la région de Montréal. Il fait présentement l'objet d'un appel devant la Cour d'appel du Québec.

Pendant, selon M. Biard, les avocats de la défense utilisent de plus en plus le jugement Hannan devant les cours municipales avec le résultat que certaines cours sont tout à fait paralysées et qu'au moins une municipalité, Saint-Eustache, a tout simplement décidé de transmettre tous les dossiers litigieux à la Cour des sessions.

« Le résultat est que les délais pour les citoyens sont plus longs et qu'il en coûte plus cher pour les municipalités en temps supplémentaire

et en frais de déplacement pour les policiers qui sont appelés à témoigner », affirme M. Biard.

Le président de l'Association des directeurs généraux de municipalités croit donc que le ministre de la Justice Herbert Marx doit intervenir au plus tôt dans le dossier, soit pour demander d'être entendu en priorité par la Cour d'appel, soit pour amener la loi pour la rendre conforme à la Charte.

M. Marx doit recevoir d'ici quelques jours le rapport du groupe de travail sur les cours municipales qui avait été créé à sa demande l'an dernier. M. Biard croit que le ministre de la Justice devra examiner ce rapport de toute urgence, sans quoi il de

vra faire face à une paralysie totale des cours municipales partout au Québec.

Le jugement Hannan ne remet en question que le pouvoir des juges des cours municipales d'entendre des causes qui lui sont soumises en vertu de la section 24 du Code criminel, soit les causes de vols de moins de \$ 1,000, de voies de fait simples, d'avoir troublé la paix, d'avoir conduit avec des facultés affaiblies, etc.

Cependant, certains avocats invoquent déjà le jugement Hannan pour remettre en question les pouvoirs des juges municipaux quant aux infractions au Code de la sécurité routière et aux règlements municipaux.

Incendie meurtrier dans un immeuble de Matane Tous les locataires étaient sortis, sauf les cinq membres de la famille Richard

MATANE (PC) — Une enquête a été instituée pour déterminer la cause de l'incendie qui a coûté la vie à cinq membres d'une même famille dans la nuit de jeudi à hier, à Matane.

Les victimes sont le père, Léon Richard, 39 ans, son épouse, Jacqueline Dion, et leurs enfants, Annick, 11 ans, Francis, 10 ans, et Jean-François, neuf mois. Les flammes ont ravagé un immeuble de trois étages abritant six logements situé rue Fraser.

Selon les premières constatations,

le feu aurait pris naissance en fin de soirée dans la cuisine de l'appartement des victimes. Une quinzaine d'autres personnes ont été jetées sur le pavé, a révélé un porte-parole de la police de Matane, le sergent Daniel Tremblay. Les quelque 40 pompiers de Matane ont mis cinq heures à éteindre l'incendie.

Dans une entrevue sur les ondes du poste CHRM, un locataire, Valère Mainville, a déclaré qu'il avait été réveillé par son épouse vers 23h30 jeudi soir.

Constatant qu'il y avait beaucoup

de fumée dans la maison, M. Mainville a fait sortir sa femme et ses deux enfants puis est retourné dans la maison pour faire la tournée des logements.

Selon lui, tous les locataires étaient sortis, sauf ceux de l'appartement situé à l'arrière. Les sauveteurs ont brisé une fenêtre de cet appartement mais, a expliqué M. Mainville, il leur a été impossible d'entrer parce que la fumée était trop dense. Les pompiers seraient arrivés une vingtaine de minutes plus tard.

Une conclusion du président de l'enquête de la Commission de police

«Aucune teinte de racisme dans l'incident qui a coûté la vie au jeune Anthony Griffin»

PIERRE CAYOUILLE

Mille soupçons ne valent pas une preuve. Il n'y a « aucune teinte de racisme dans l'incident qui a coûté la vie au jeune Anthony Griffin le 11 novembre dernier ».

C'est ce qu'a déclaré Me Jean-Guy Gilbert, président de l'enquête de la Commission de police chargée de faire la lumière sur le comportement du policier Allan Gosset.

Me Gilbert a fait cette mise au point, hier, avant de clore les audiences de la commission. Une trentaine de témoins ont défilé devant les trois commissaires.

La Commission de police rendra son rapport le 9 juin prochain, à 10 heures.

Le procureur de la commission, Me Paul Vézina, a expliqué que la Commission de police devra déterminer si l'agent Gosset avait eu une conduite fautive. « Les commissaires devront déterminer s'il a commis des erreurs en ne passant pas les menottes au prévenu ou en ne l'ayant pas contrôlé. Il leur faudra aussi déterminer le bien-fondé de la version de l'agent Gosset selon laquelle il a

armé son revolver machinalement, involontairement, sans s'en rendre compte. Il faudra voir s'il s'agit d'une erreur volontaire, semi-volontaire ou grave », a dit Me Vézina. Le procureur de la commission considère qu'on a fait toute la lumière sur cette affaire au cours des trois dernières semaines.

Par ailleurs, le vice-président de la Commission de police et président de la commission d'enquête, Me Jean-Guy Gilbert, n'a pas jugé pertinent de rappeler le journaliste Richard Desmarais à la barre et de lui faire dire qu'il était sa seconde source. Quant à nous, a-t-il expliqué en substance, cette histoire selon laquelle M. Gosset aurait dit « on ne court pas après ça, un nègre » n'est qu'un ragot de poste de police.

L'avocat du policier Allan Gosset, Me Serge Ménard, a eu le dernier mot avant que la commission ne mette fin à ses travaux. La loi de la Commission de police lui en donnait le droit, puisqu'il représentait celui qui peut être blâmé. Le procureur a rappelé la nécessité pour la Commission de police de recommander que les policiers de la Communauté urbaine de Montréal soient dorénavant

munis de revolvers à double action plutôt que d'armes à simple action.

« Messieurs les commissaires, soyez justes », a conclu Me Ménard. L'avocat du policier Gosset demande à la Commission de se concentrer sur la qualité de l'erreur, plutôt que sur ses conséquences. « Il ne faudrait pas que les jeunes hommes qui veulent faire carrière dans la police aient le message qu'ils doivent se protéger. Au contraire, ils doivent garder à l'esprit que le policier doit faire preuve d'initiative et de décision », a-t-il dit.

« L'erreur de mon client est comparable à celle d'un chauffeur de camion ou d'un chauffeur de taxi qui, après six nuits de travail, brûlerait un feu rouge et tuerait un piéton. Je suis certain que sa compagnie lui trouverait un emploi hors de la route s'il le désire », a poursuivi Me Ménard.

Me Martial Pierre, avocat du père du jeune Anthony Griffin, n'a pas apprécié la comparaison. L'avocat trouve d'ailleurs que la commission d'enquête a « consacré beaucoup trop d'intérêt à l'arme, plutôt que de s'intéresser à celui qui la portait ».

Selon Me Pierre, il aurait fallu s'attarder plus longuement à l'état d'esprit et au passé de M. Gosset.

Me Pierre croit par ailleurs qu'il n'était pas du ressort de la Commission de police de trancher qu'il n'y avait aucune connotation raciste dans le comportement de M. Gosset. « En affirmant qu'il n'y a aucune teinte de racisme dans cette affaire, le commissaire Gilbert metotte la commission mise sur pied par la Commission des droits de la personne », a-t-il dit.

Pour la première fois, hier, Allan Gosset a brièvement répondu à quelques questions des journalistes, avec la permission de son avocat. À peine a-t-il eu le temps d'avouer que les trois dernières semaines avaient été pour lui aussi épuisantes que le furent l'enquête préliminaire et le procès.

M. Gosset a de plus avoué que, non seulement il ne voulait plus toucher à une arme, mais qu'il avait de la difficulté à en voir une.

Suspendu depuis le 11 novembre, Gosset ne reçoit plus de prestations de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

Vos économies se multiplient. C'est garanti. 10%

CERTIFICAT DE PLACEMENT GARANTI 5 ANS intérêts versés annuellement

En vous proposant un CPG, les conseillers de la Fiducie du Québec vous offrent un moyen solide, fiable et garanti de faire fructifier votre argent.

Prime de 0, 125% sur nos CPG aux personnes de 60 ans et plus. Faites-en la demande.

Fiducie du Québec

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Taux sujet à changement sans préavis.

Anjou: 355-2050 1-800-361-5808 Brossard: 445-3224 1-800-361-4436 Chicoutimi: 549-5746 1-800-463-9657 Hull: 777-9119 1-800-567-6886 LaSalle: 366-1175 1-800-361-6633 Laval: 668-5223 1-800-361-3803 Longueuil: 679-2810 1-800-361-5058 Montréal: 285-3225 1-800-361-2680 Québec: 647-4742 1-800-463-5026 Sainte-Foy: 653-6811 1-800-463-4792 Sherbrooke: 566-5667 1-800-567-6920

desjardins

MAISONS D'ENSEIGNEMENTS

Pour renseignements: Christiane Legault 842-9645

LIRE
LITTÉRATURE

VOIR
FILM

ÉCOUTER EN ALLEMAND
MUSIQUE

C'est facile!

AVEC LE GOETHE-INSTITUT MONTRÉAL

session de printemps/été du 16 mai au 16 juin

INSCRIPTIONS: À PARTIR DU 9 MAI

renseignements: 499-0920

GOETHE-INSTITUT

418, rue Sherbrooke est (Métro Sherbrooke)

Voulez-vous le savoir?

PROGRAMMES AVANCÉS EN ÉTUDES LITTÉRAIRES ET EN SÉMIOLOGIE

Le Département d'études littéraires administre deux programmes d'études avancées

La maîtrise en études littéraires

Privilegiant le domaine québécois, ce programme permet à l'étudiant de s'affiner ses méthodes de travail et son approche de la théorie et des textes littéraires. Une première orientation vise la formation du chercheur, la seconde, la réflexion sur la création littéraire. Cette maîtrise prépare l'accès au doctorat en sémiologie et à un doctorat en études littéraires.

Le doctorat en sémiologie

Ce programme a pour objectif de favoriser la recherche pluridisciplinaire sur le signe et de former des spécialistes en sémiologie générale ou en sémiologie des discours philosophique, ethnologique, sémiotique de la peinture, de la musique, etc. Sont associés à ce programme les départements d'histoire de l'art, de communication, de philosophie et de théâtre.

Renseignements: Département d'études littéraires UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL C.P. 8888, Succursale «A» Montréal (Québec) H3C 3P8 Tél.: 282-3596

Université du Québec à Montréal

UQAM Le savoir universitaire, une valeur sûre!

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

par le ministère de l'Énergie de Saint-Hippolyte Commissaire-Preneur

De biens provenant de la succession de l'Hon. T.D. Bouchard, de l'atelier de Edmond Dyonnet, ARCA, RCA et divers

assisté de l'Hon. Serge Joyal, c.p. Expert



Théophile Hamel



René Richard, 1960



Goodridge Roberts, 1904-1974



Ozias Leduc, vers 1913

TABLEAUX CANADIENS

Mardi le 17 mai 1988 à 19h30

dont les œuvres de:

Alley, E., Beaujeu, P.V., Bélanger, O., Bourgault, J.J., Bourgeois, A., Caron, P., Constantineau, F., Cosgrove, S.M., Bouchard, H., Delfosse, G., De Lall, O., Déziel, F., Domingue, M., Dulude, C., Dyonnet, E., Ellen, N., Fortin, M.A., Gagnon, R., Garside, T., Gendron, P., Gingras, G.E., Giunta, J., Guite, J., Hamel, T., Hennessey, F.C., Heyvaert, P., Holdstock, A.W., Hornvansky, Huet, J., Jacurto, F., Jack, R., Koenig, J.F., Lajoie, N., Laurence, Leblanc, P., Lebon, M., Leclerc, G., Leclerc, J.A., Leduc, O., LeFort, A., Legaré, J.M., Lemieux, J.P., Lemoine, S., Letendre, R., MacDonald, A.S., McElcheran, W.H., Noth, A., Pellan, A., Poirier, N., Prévost, E., Richard, R., Riopelle, J.P., Roberts, W.G., Rousseau, A., St-Charles, J., Scott, L., Seese Stanstead, W., Sinden, G., Soly, A., Tremblay, G.E., Tremblay, G., Troubetsky, A., Trudeau, Y., Vermette, C., Vézina, E., Winters, F.

ANTIQUITÉS — TABLEAUX EUROPÉENS

Mercredi le 18 mai 1988 à 19h30

dont les œuvres de:

Bara, P.E., Beaupuy, L.J., de Bellay, P., Bellaud, J., Bodard, H., Brouwer, B., Caillet, J., Debut, J.D., de Vlaminck, M., École européenne XVI, XVIII et XIXème siècle, Fielding, C., Fini, L., Grace, J.E., Hawksley, F., Hill, J.S., Ledan, F., Le Tournier, K., Marcell, Marlatt, W., Mendoza, Milpriet, A., Printemps, R., Robert, L., Sir, F., Teniers, D., Vasarely, V., Weisbuch, C. ainsi que:

Meubles dont une crédence de style Louis XIII par J. Omer Marchand (1872-1936), un ensemble de salon d'époque Napoléon III, une table d'appoint Louis XVI en marqueterie, tapis, une exceptionnelle tapisserie des Flandres XVIIIème siècle, chaire en vermeil France c.1925, argenterie de Birks, Tiffany & Co, Mappin's, pendule-portique d'époque Napoléon III, sac à bandoulière perlé Objibway, service de vaisselle de Henriot Quimper, un autre de Limoges, service en cristal de Val St-Lambert, Laliqque France, Métal argenté, etc.

LIVRES — PHOTOGRAPHIES AUTOGRAPHES et VARIA

Vendredi le 20 mai 1988 à 19h30

EXPOSITION: Samedi le 14 mai de 12h à 17h, Dimanche le 15 mai à 12h à 17h, Lundi le 16 mai de 12h à 21h.



HÔTEL DES ENCANS DE MONTRÉAL
4521 boul. St-Laurent, Montréal, H2T 1R2
Telex: 05-25134 MTL, Téléphone: 849-2505

Nathalie, Yolaine, Janice, Suzanne. Enceintes et congédiées comme 240 autres l'an dernier

PAULE DES RIVIÈRES

Neuf jours après avoir annoncé à son patron, un concessionnaire de voitures, qu'elle était enceinte, Nathalie Lauzon était congédiée. Motif ? Manque d'initiative, nonchalance et nombreuses plaintes des autres départements.

Yolaine Gué travaillait depuis plus de trois ans à l'usine de vêtements Les modes Fitknit lorsqu'on l'a informé, un vendredi après-midi, de ne plus se pointer au travail. Motif ? « Insubordination ». « Cela a commencé le premier mars, lorsque la contremaître s'est mise à me surveiller et à me dire que j'allais trop souvent aux toilettes. Je n'y allais pas plus souvent que les autres, aux deux heures », plaide Yolaine. « C'était un besoin, pas un désir », répète-t-elle.

Conduite d'urgence à l'hôpital, Janice Choma découvre que non seulement elle a un kyste sur un ovaire mais qu'elle attend un enfant. Son employeur, Induspac de Lachine, la rassure, il la reprendra quand elle sera rétablie. Un mois plus tard elle revient et au bout de quatre semaines « ils m'ont slackée ». Motif ? « Réorganisation du travail ».

Suzanne Lebreux travaillait depuis six mois au garage automobile Fairview, Lincoln, Mercury de Pointe-Claire lorsqu'elle a demandé un retrait préventif, après deux mois de grossesse, estimant qu'il lui passait trop de monoxyde de carbone sous le nez. Sans attendre la nécessaire évaluation du Département de santé communautaire, elle prend congé. Deux mois plus tard, le DSC s'approprie à rendre un jugement mais Suzanne estime que le danger est passé, à quatre mois de grossesse. Elle revient au travail. Sept jours plus tard elle est congédiée. Motif ? « Négativisme, insubordination ». « Je pensais que j'étais protégée. J'en étais absolument certaine », se rappelle-t-elle.

Toutes quatre ont entrepris des démarches pour contester un congédiement qu'elles jugent illégal, en vertu de l'article 122 de la loi sur les normes du travail. « Il est interdit, dit l'article, de congédier, suspendre ou déplacer une salariée pour la raison qu'elle est enceinte ». Elles estiment que les motifs invoqués ne sont que prétextes.

Pour trois d'entre elles, rien n'est réglé, elles ont perdu leur emploi il y a quelques semaines. Le choc assombrit leur grossesse ou, comme dit Nathalie Lauzon « ça enlève un peu de joie ».

Suzanne Lebreux est infiniment plus détendue : vendredi dernier, la Commission des normes du travail a tranché en sa faveur. L'employeur doit réintégrer Mme Lebreux. Cette dernière jubile mais « pendant trois mois j'ai mangé du beurre de pinottes », dit-elle. Suzanne ne pouvait en effet pas prévoir que le commissaire du travail ordonnerait à l'employeur de « réintégrer la plaignante et de lui verser l'équivalent du salaire et des autres avantages dont l'ont privé son congédiement ».

Elle attend environ \$ 14.000 mais calcule qu'une fois remboursés les frais d'avocats et la Commission de l'assurance-chômage (qui impose souvent un délai de six semaines lorsqu'elle a des cas d'insubordination), il en restera \$ 4.000.

« Lorsque tu travailles, il faudrait que tu sois stérile », lâche-t-elle.

Les histoires de Janice, Yolaine, Nathalie et Suzanne ne sont pas exceptionnelles, loin de là. L'organisme Au bas de l'échelle qui s'occupe des problèmes des non-syndiqués est catégorique : « les gens ne pensent pas

qu'on congédie encore les femmes qui sont enceintes. Pourtant ce sont les cas qui sont le plus portés à notre attention », explique Danielle Desfosse.

Dans les années qui ont suivi l'adoption de la Loi sur les normes du travail, entrée en vigueur le 22 juin 1979, Mme Desfosse a constaté une diminution des renvois pour gros-

sesse. « Mais depuis un an, il y a une recrudescence des cas portés à notre attention, soit quatre ou cinq par semaine », dit-elle.

Cette affirmation est confirmée par les statistiques gouvernementales. À la Commission des normes du travail, les plaintes ayant trait à des congédiements pour motif de grossesse sont passées de 35 %, à 40 %, du

total entre 1984 et 1987. En chiffres absolus, leur nombre a grimpé de 163 à 240 l'an dernier. Et on ne peut savoir combien refusent de protester.

Les situations se ressemblent souvent : « la femme est une très bonne employée. Le jour où ils' apprennent qu'elle est enceinte, elle ne fait plus l'affaire », dit Mme Desfosse en trouvant ironique que « tout le

monde se plaint que l'on ne veut plus faire de bébés ».

« Tu fais des enfants et t'es pénalisée. J'y penserai à deux fois avant de faire un deuxième enfant », prévient Nathalie.

Une fois congédiée, la femme enceinte a 30 jours pour déposer une plainte devant la Commission des normes du travail. Mais d'abord, un inspecteur ira sur les lieux du travail, voir s'il ne peut régler la situation.

Dans le cas de Yolaine Gué, l'inspecteur a pu recueillir un montant représentant deux semaines de travail, auquel a droit Mme Gué puisqu'elle n'a pas reçu le pré-avis légal équivalent. Il a aussi récolté la paie de sa dernière semaine de travail et son 4 % de vacances que dans son émoi, Mme Gué n'avait pas voulu prendre lorsque le vendredi 25 mars, on lui a signifié son congé en lui tendant une lettre.

Elle attend d'être convoquée devant la Commission des normes du travail, puis de recevoir le jugement. Dans sa malchance, elle a une chance que n'ont pas Janice et Nathalie. Elle peut recevoir de l'aide juridique parce qu'elle a un autre enfant et que son mari vient de perdre son emploi.

Janice, elle, ne sait pas si elle poursuivra ses démarches devant la Commission des normes du travail car « je suis trop riche pour recevoir de l'aide juridique mais trop pauvre pour me payer un avocat », dit-elle, mi-résignée, mi-fâchée. Être trop riche pour l'aide juridique, c'est gagner plus de \$ 170 par semaine. Ou \$ 120 si vous êtes deux.

Au bas de l'échelle, l'on encourage les gens à porter plainte. Mais non sans avoir organisé une rencontre entre l'employée congédiée et une avocate. « Nous encourageons la plainte mais il arrive que la salariée ait été de mauvaise foi et ait provoqué son employeur et alors on le voit tout de suite. Ou il arrive que la femme soit fragile et que nous craignons qu'elle ne puisse supporter la pression », dit Mme Desfosse.

D'ailleurs, les délais légaux étant ce qu'ils sont, il n'est pas rare que les femmes soient convoquées devant la Commission des normes dans les jours précédant l'accouchement. Mme Lebreux a ainsi dû reporter son audition, convoquée quelques semaines avant le jour J.

Après avoir examiné les fautes reprochées à Suzanne Lebreux, le commissaire du travail a conclu qu'elles étaient un « prétexte pour mettre fin à son emploi ». Il avertit que l'employeur a décidé de tout mettre en oeuvre pour que l'employée ne puisse remplir ses tâches », a conclu le commissaire Suzanne Moro.

Pourtant, Nathalie et, aussi Janice, essaient malgré tout de comprendre ce rejet de leur employeur. « Pour lui c'est plus compliqué ».



Yolaine Gué (à gauche), Suzanne Lebreux et Nathalie Lauzon ont toutes été congédiées pendant qu'elles étaient enceintes.

COLLOQUE

La présence du Québec dans le monde

Date: Le jeudi 19 mai 1988 de 13 h 30 à 18 h
Lieu: Montréal — Holiday Inn Place Dupuis — salle La Grande
 1415, rue St-Hubert (angle rue Ste-Catherine)

RENSEIGNEMENTS OU INSCRIPTION

ALLIANCE CHAMPLAIN
 C.P. 8503 Sainte-Foy (Québec)
 G1V 4N5 Tél.: (418) 681-0621

CAMP DE VACANCES

L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDE COMMUNAUTAIRE À L'ENFANT ET À LA FAMILLE

Parents... L'I.F.A.C.E.F. vous propose sur sa nouvelle base de plein air située à Saint-Faustin

"Un camp ÉDUCATIF" pour enfants de 6 à 14 ans, animé par une équipe de professionnels.

- Séjour du 26 juin au 26 août
- \$250,00/semaine
- Accrédité par l'Association des camps du Québec

388-7216

Propos authentiques d'un client

«J'ai comparé quelques prix dans plusieurs super marchés et j'ai trouvé les prix d'Anjou Québec de 5 à 10% moins cher pour une qualité et un service bien supérieurs.»

chez **Anjou QUÉBEC**

La boucherie charcuterie traiteur c'est notre métier
 1025, rue Laurier ouest
 272-4065 272-4086

LA JUSTICE, L'ADMINISTRATION, LA POLICE

Sous la direction de
 Gérard Boismenu et Jean-Jacques Gleizal

LES MÉCANISMES DE RÉGULATION SOCIALE

Une analyse percutante, par une équipe de chercheurs québécois et français, des transformations qu'ont connues récemment trois institutions clés: les tribunaux, l'administration, la police.

En co-édition avec les Presses universitaires de Lyon

280 pages — 18,95\$

BORÉAL

VALEURS ABSOLUES

Le spécialiste des arts de la table

PRESTIGE DE LA TABLE

Ouvert dimanche le 8 mai de 10h00 à 17h00

Plus de 500 modèles de porcelaine de Limoges

Sur présentation de l'annonce, coupon d'une valeur de 50 \$ sur chaque achat de 100 \$ ou plus.

Nombreux articles cadeaux en véritable porcelaine de Limoges et autres spécialement réduits pour la fête des mères seulement.

FORME IMPÉRATRICE DE ROBERT HAVILLAND et C.H. PARLON DE LIMOGES. Inspiré du célèbre service offert en 1855 par l'empereur Napoléon III et l'Impératrice Eugénie au tsar Alexandre II. Ce service est l'un des plus représentatifs du génie de Limoges au XIXe siècle. Service de table de couleur blanche de 12 couverts • 12 assiettes plates • 12 assiettes creuses • 12 assiettes à dessert • 1 soupière • 1 saladier • 2 ravers • 1 saucière • 1 plat de service rond • 1 plat de service ovale • 1 1/2 plat de service creux.

34,95 \$

Offert pour seulement **980\$** Jusqu'à épuisement des stocks

1 couvert • 5 morceaux

34,95 \$

Ou plus avantageux encore, le service de table de couleur blanche pour 12 personnes.

• 12 assiettes plates • 12 assiettes creuses • 12 assiettes à dessert • 1 sou-

648\$ Jusqu'à épuisement des stocks

SERVICE À CAFÉ AUSSI DISPONIBLE
 Quelques-uns à **400\$**

Pour région d'Ottawa, Hull, contactez Patrick Morraine (819) 771-6469

PRESTIGE DE LA TABLE INC.
 7800, boul. Taschereau
 Marché Village
 Brossard (Québec)
 J4X 1V7
 466-8725

À 10 minutes du centre-ville par le pont Champlain, sortie boulevard Taschereau ouest. Beaucoup de places de stationnement gratuites. Pour prendre rendez-vous, composez le numéro 1-514-466-8725.

Consultez-nous pour les dépositaires.

Faites comme chez vous!

Combinez tous les avantages et les services d'un grand hôtel et la qualité de vie d'un chez soi que vous aménagez à votre guise.

À la Résidence du Parc, vous venez en vacances, en repos, en convalescence, quelques jours, quelques semaines, ou vous installer pour votre retraite. Comme à l'hôtel, vos enfants et votre famille peuvent aussi y séjourner lorsqu'ils vous rendent visite.

Comme chez vous, vous les recevez dans l'intimité de votre foyer.

Renseignements: (514) 465-1401

■■■■

La Résidence du Parc à Saint-Lambert

L'endroit rêvé où couler des jours heureux.

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Les Néo-Zélandais ne présentent pas le rapatriement de Dominique Prieur

PARIS (AFP) — Moins de deux ans après son assignation à résidence sur l'atoll de Hao, en Polynésie française, Mme Dominique Prieur, le second agent français impliqué dans l'affaire du sabotage du *Rainbow Warrior* est arrivée hier soir à Paris, en dépit des protestations néo-zélandaises.

Le premier ministre français Jacques Chirac a expliqué hier que Mme Prieur « est actuellement enceinte » et qu'il a « pris la décision de la ramener à Paris », conformément à un accord conclu en 1986 entre Paris et Wellington, après médiation des Nations unies.

Au ministère des Affaires étrangères on ajoute que le retour à Paris de Mme Prieur « revêt en outre un caractère d'urgence particulier pour des raisons familiales graves » qui ne sont pas précisées.

La décision française a provoqué la colère du premier ministre néo-zélandais David Lange qui a précisé que la Nouvelle-Zélande n'avait pas donné son accord à ce départ et que celui-ci équivalait à « une rupture claire des obligations françaises vis-à-vis de la loi internationale ».

En décembre dernier, Wellington avait déjà vivement protesté à la suite du rapatriement à Paris pour « raisons médicales urgentes » du commandant Alain Mafart, l'autre agent français impliqué dans le sabotage du *Rainbow Warrior* en 1985 dans le port néo-zélandais d'Auckland.

Les deux agents, condamnés à 10 ans de prison par la justice néo-zélandaise, avaient par la suite été assignés à résidence pendant trois ans sur l'atoll français de Hao, aux termes d'un accord écrit franco-néo-zélandais, signé en 1986, qui avait mis un terme à l'affaire du *Rainbow Warrior*.

Des divergences d'interprétations semblent toutefois être apparues, notamment en ce qui concerne le sort des deux agents français, théoriquement astreints à résider à Hao « sauf accord entre les deux gouvernements ».

« Lorsque j'ai signé un accord, il faut savoir que je le respecte », a déclaré M. Chirac. Au Quai d'Orsay, on relève que la décision de rapatrier Mme Prieur a été prise du fait qu'il n'y a pas de maternité à Hao et on ajoute que Paris avait prévenu Wellington et demandé l'envoi d'un gynécologue néo-zélandais sur l'atoll de Hao.

À Wellington un communiqué de M. Lange précise que le Secrétaire général des Nations unies a été saisi de la décision française. L'affaire sera évoquée avec la France « immédiatement après l'élection présidentielle française », ajoute le communiqué.

L'organisation écologiste Greenpeace a pour sa part critiqué « l'arrogance de l'action française ». « C'est un nouvel exemple de l'hypocrisie française dans toute l'affaire », a ajouté l'organisation qui avait affrété le *Rainbow Warrior*.

En France, à deux jours du scrutin, la décision de rapatrier Mme Prieur a été diversement accueillie, donnant notamment lieu à des critiques de plusieurs responsables du Parti socialiste.

L'ancien ministre socialiste de la Défense Charles Hernu, qui avait été contraint de démissionner à la suite de l'affaire du *Rainbow Warrior*, s'est en revanche félicité du retour de Mme Prieur, estimant qu'elle et son collègue Mafart « ont agi avec honneur et dignité ».

De violents affrontements inter-chiites font 16 morts et des blessés à Beyrouth

BEYROUTH (AFP) — La banlieue sud chiite de Beyrouth s'est embrasée hier dans des combats meurtriers entre les deux formations chiites du Liban, le mouvement pro-syrien Amal et les intégristes pro-iraïens du Hezbollah.

Au moins 16 personnes ont été tuées et des dizaines d'autres blessées, selon des sources hospitalières. Les ambulances ont poursuivi toute la journée leur ronde hurlante dans différents hôpitaux de Beyrouth-ouest, le secteur musulman de la capitale libanaise.

Ces combats sont les premiers de cette ampleur dans la banlieue sud entre ces deux formations, dont la rivalité avait déjà éclaté en de rudes affrontements au Liban-Sud au début du mois d'avril. Amal avait pu désarmer le Hezbollah et assurer son emprise sur la région.

En fin de soirée, un cessez-le-feu de fait s'est installé dans les quartiers de la banlieue touchés par les combats pour observer le Iftar, le repas de rupture du jeûne en période de Ramadan. Cette vaste agglomération abrite quelque 300.000 habitants et échappe au contrôle direct de l'armée syrienne qui en tient les accès, mais n'y est pas entrée, depuis son déploiement à Beyrouth-ouest en février 1987.

Les deux parties se rejettent la

responsabilité du début des combats dans cette banlieue où elles comptent chacune 5.000 hommes en armes, selon une source des services de sécurité à Beyrouth, et où, par ailleurs, on suppose que des otages étrangers sont détenus. Trois otages français ont été libérés mercredi.

Pour le Hezbollah, trois miliciens d'Amal ont ouvert le feu sur deux de ses membres à l'aube hier et l'un d'eux a été tué. Dans la fusillade qui a suivi, les trois partisans d'Amal ont été abattus. Pour Amal, ce sont les intégristes qui ont tiré sans raison sur ses sympathisants.

Très rapidement, des quartiers considérés comme des zones d'influence du Hezbollah — Bir al-Abed, Haret Hreik et Hayy Madi — et qui représentent plus du tiers de la banlieue ont été le théâtre d'accrocha-

ges au canon, au mortier et aux armes automatiques, selon un communiqué du Hezbollah. Selon le Hezbollah, les morts se comptent par dizaines.

Les habitants de ces quartiers se sont enfermés chez eux tandis que toute circulation était empêchée par les francs-tireurs qui ont pris en enfilade les avenues et les ruelles. Les milieux d'Amal et du Hezbollah se sont mutuellement accusés de procéder à des dizaines d'arrestations.

Une médiation iranienne et l'envoi de responsables religieux sont restés sans effet. De même, le comité mixte créé sous les auspices de l'ambassade d'Iran lors de la visite à Beyrouth de l'ayatollah Ahmad Janati et du vice-ministre des Affaires étrangères iranien Hussein Cheikhleslam ne s'est pas réuni.

Reprise des relations entre la France et l'Iran

PARIS (Reuter) — Le principe du rétablissement des relations diplomatiques entre Paris et Téhéran est acquis depuis le retour, jeudi en France, des otages du Liban mais la date n'en est pas fixée, indiquait-on hier au ministère français des Affaires étrangères.

Selon des informations de presse, Paris et Téhéran auraient convenu de renouer leurs relations, au niveau des ambassadeurs, dans les 40 jours suivant le retour en France de Marcel Carton, Marcel Fontaine et Jean-Paul Kauffmann.

« Ça reste une information de presse », dit-on au Quai d'Orsay où l'on incite à la prudence sur le chiffre « mythologique » de 40 jours.

La France avait rompu ses relations diplomatiques avec l'Iran en juillet 1987 au plus fort de la « guerre des ambassades » entre les deux pays.

L'ambassade d'Iran à Paris avait été encerclée par la police française après le refus du numéro deux officieux de l'ambassade Wahid Gorfji de se rendre à une convocation du juge d'instruction chargé de l'enquête sur les attentats de septembre 1986 à Paris.

Le gouvernement iranien avait répliqué en prenant des mesures analogues contre l'ambassade de France à Téhéran.

En accueillant les otages jeudi, le premier ministre Jacques Chirac avait déclaré que le rétablissement des relations entre les deux pays pouvait être « envisagé ».

« Dès lors que la détention de nos otages a pris fin, le rétablissement de relations normales entre la France et l'Iran peut être envisagé conformément à notre conception de ce que doivent être les rapports entre États », avait-il dit.

Quelques heures plus tard, le président François Mitterrand avait rappelé (à l'Europe 1) ses prérogatives constitutionnelles dans le domaine de la politique étrangère et déclaré que la décision de renouer des relations normales avec Téhéran dépendait de lui.

Le ministre des Affaires étrangères Jean-Bernard Raimond avait déclaré à plusieurs reprises ces derniers mois que la reprise des relations diplomatiques dépendait di-

rectement de la libération des otages.

Il appartiendra en tous cas à un autre gouvernement de prendre cette décision après l'élection d'un nouveau président demain.

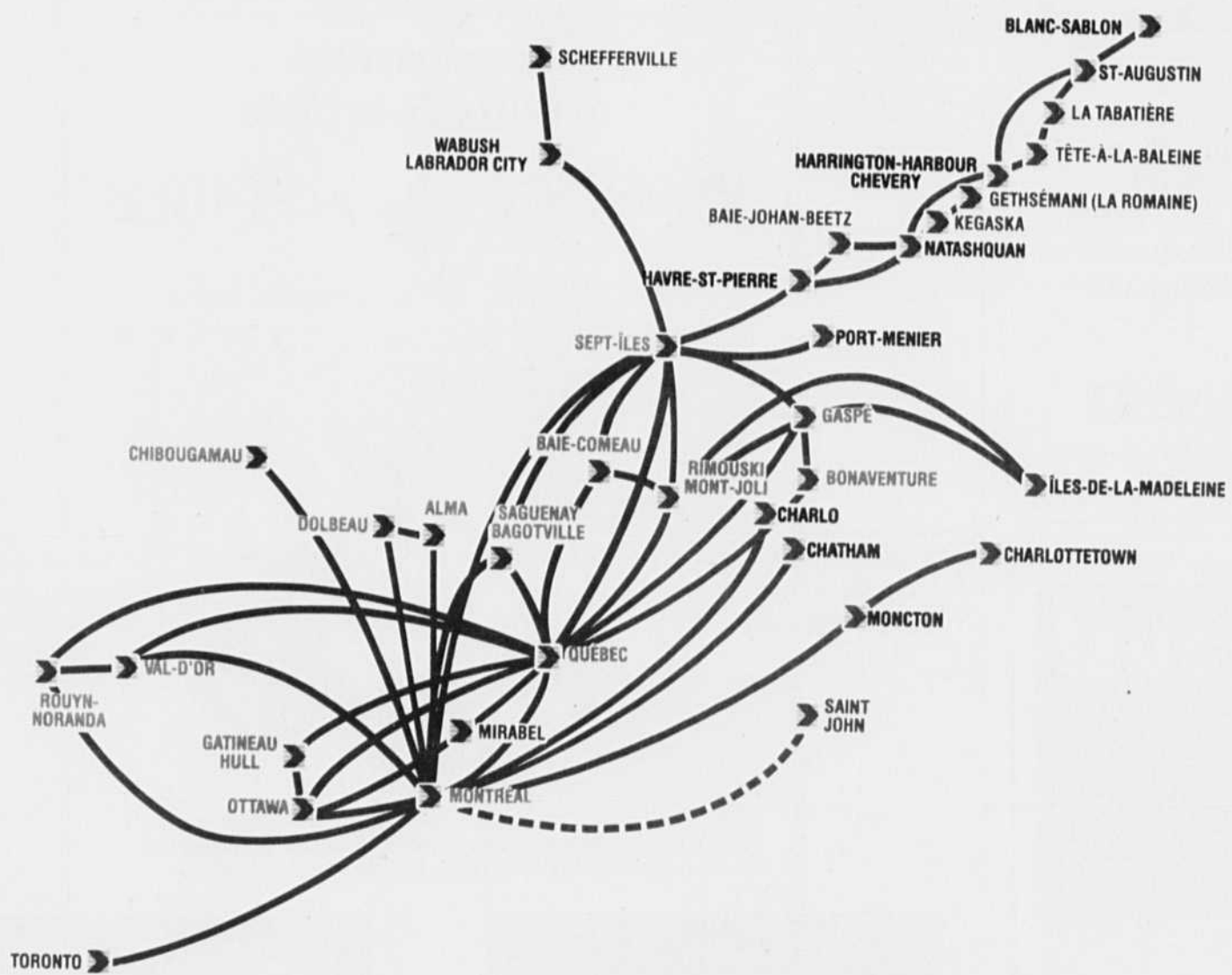
La France n'a rien cédé à l'Iran

PARIS (AFP) — « La France n'a pas cédé à quoi que ce soit » dans ses négociations pour la libération des trois otages français détenus au Liban, a affirmé hier dans une interview à une radio locale privée M. Razah Raad, médecin français d'origine libanaise qui a participé aux négociations ayant abouti à la libération mercredi de Marcel Carton, Marcel Fontaine et Jean-Paul Kauffmann.

M. Raad a précisé à ce propos que les tractations s'étaient déroulées « avec des Iraniens et des pro-Iraniens ». « La France, a-t-il dit, n'a pas cédé à quoi que ce soit. C'était dans l'intérêt de l'Iran de rompre son isolement diplomatique, et, pour améliorer et pour rétablir les relations avec la France, la première chose à faire était d'abord de nous aider à libérer les otages. C'est le fruit du travail d'une équipe et chacun des membres de cette équipe avait une mission bien spéciale. C'est un peu comme une valise qui a plusieurs clés et qui ne peut s'ouvrir que si toutes les clés fonctionnent en même temps ».

Le médecin a indiqué d'autre part que dans cette négociation qui durait depuis plusieurs mois, il s'était rendu plusieurs fois au Liban. « Il y a un mois, a-t-il précisé, on avait espoir de ramener les otages, mais il y a eu des circonstances qui nous en ont empêchés ».

CET ÉTÉ YA DU VA-ET-VIENT DANS L'AIR!



99\$ aller-retour*

Entre les villes dont les noms sont imprimés en rouge sur la carte.

Pour tout renseignement, consultez votre agent de voyages ou composez 1 800 361-0200.

149\$ aller-retour*

Si votre voyage a pour origine ou pour destination une des villes dont le nom est imprimé en bleu sur la carte.



Inter-Canada
va plus loin

*Premier départ: le 24 juin 1988; dernier retour: le 4 sept. 1988. Réservation 21 jours à l'avance; paiement 7 jours après la réservation, mais pas moins de 21 jours avant le départ. Aucun remboursement ni changement accepté. Séjour minimum de 3 nuits. Vols directs ou avec correspondance sans possibilité d'arrêt en cours de route. Les destinations imprimées en noir sont exclues: La Tabatière, Tête-à-la-Baleine, Gethsémani, Kegaska, Baie-Johan-Beetz, Schefferville et Toronto. Le nombre des places est limité et est fonction de la disponibilité de celles-ci.

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

**UN DOSSIER
DÉSORMAIS PRIORITAIRE**

**CERTIFICAT EN
ÉTUDES DE
L'ENVIRONNEMENT**

Quatre pistes vous permettant de comprendre l'environnement dans une perspective d'action et de pratique:

- santé environnementale
- aménagement
- écologie appliquée
- écologie humaine

DATE LIMITE D'ADMISSION:
Le 1^{er} juin 1988

Annuaire et demande d'admission:
3335, chemin Queen Mary
(Métro Côte-des-Neiges)
Téléphone: 343-6090

**APPRENDRE
POUR AGIR**

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Solidarité appelle la population au soutien des grévistes

Varsovie envisage d'interdire toute forme de protestation

VARSOVIE (d'après Reuter et AFP) — Le gouvernement polonais envisage d'interdire toute forme de protestation jusqu'à la fin de l'année, en vertu d'un projet de loi qui doit être prochainement présenté à la Diète (Parlement), et qui lui confèrera des pouvoirs extraordinaires.

Selon un projet de loi porté à la connaissance de Reuter hier, le gouvernement aura le droit d'interdire les grèves, qui jusqu'à présent étaient autorisées pour les syndicats officiels, et pourra condamner les organisateurs de grèves à un an de prison.

Quiconque « entreprendrait ou organiserait toute forme de protestation » serait passible de la même peine de prison, selon ce projet de loi. Le projet de loi, appelé « Des pouvoirs extraordinaires pour le conseil des ministres », a fait l'objet de débats hier au conseil économique et social de la Diète, organisme consultatif dirigé par Mieczyslaw Rakowski, membre du Bureau politique du Parti ouvrier unifié polonais

(POUP).

Ce projet de loi, qui doit être présenté à la Diète en séance plénière le 11 mai, prévoit d'accorder des pouvoirs extraordinaires au gouvernement jusqu'à la fin décembre.

Il prévoit en outre la suspension de toutes les procédures judiciaires en cas de conflits sociaux. Ces procédures avaient été instituées par le gouvernement en 1982, dans le cadre d'une loi mettant en place la Fédération syndicale officielle OPZZ.

Cette fédération syndicale officielle a d'ailleurs estimé hier que la décision de suspendre les grèves serait un « sévère coup » qui la conduirait à ne plus soutenir le programme de réformes du gouvernement.

En vertu de cette loi, le gouvernement disposera d'importants pouvoirs lui permettant de passer outre un bon nombre de réglementations économiques, et de contraindre les entreprises à s'adapter au programme de réformes du gouvernement.

Le gouvernement envisage de re-

courir à des pouvoirs extraordinaires pendant plusieurs semaines pour mettre en oeuvre les réformes, qui sont à l'origine des troubles sociaux, et ont suscité l'opposition des « durs » du POUP et de certains dirigeants d'entreprises dans l'ensemble du pays.

Mais le vice-président du conseil Zdzislaw Sadowski, artisan du programme de réformes, a déclaré en public que le recours à des pouvoirs extraordinaires n'était pas nécessaire, alors que le mois dernier, le général Jaruzelski avait annoncé que de tels pouvoirs étaient à l'étude.

Les pouvoirs extraordinaires que préconise le projet de loi dans le domaine économique donneront au gouvernement le droit de contourner les réglementations bureaucratiques

existantes et de :

- geler les prix et les salaires;
- créer de nouveaux impôts;
- procéder à des licenciements d'ouvriers;
- renvoyer des dirigeants d'entreprises et ordonner des changements dans les structures de gestion;
- ordonner des liquidations, des fusions ou scissions d'entreprises;
- accélérer les procédures de mise en faillite pour les entreprises déficitaires;
- opposer un veto aux investissements prévus par les entreprises.

La direction du syndicat interdit Solidarité pour la région de Varsovie a lancé hier soir un appel aux ouvriers des entreprises de la province de Mazowsze, à Varsovie pour qu'ils engagent des actions de protestation

afin d'apporter leur soutien aux grévistes des aciéries de Nowa Huta, dans le sud de la Pologne, et des chantiers navals de Gdansk, au nord du pays.

Dans un communiqué parvenu à la presse occidentale, la direction régionale du mouvement de Lech Walesa estime que « sans changements profonds — politiques, économiques et sociaux — la crise s'intensifiera en Pologne ». « Les autorités qui gouvernent au moyen de la force ne le comprennent pas et face à l'attaque brutale des forces de l'ordre à Nowa Huta, nous ne pouvons que protester », ajoute le communiqué.

La direction régionale de Solidarité appelle également les habitants de Varsovie et les sympathisants de l'organisation syndicale de la capi-

taie polonaise à aider matériellement les grévistes victimes de la répression, arrêtés à Nowa Huta.

Pendant ce temps la pression policière s'est encore accrue sur les chantiers navals Lénine à Gdansk où est retranché Lech Walesa à la tête de 1.500 (800 officiellement) grévistes.

Autour des chantiers, le nombre de barrages policiers a été doublé, voire triplé, dans un rayon de plusieurs centaines de mètres. Des patrouilles renforcées de Zomos (unités anti-émeutes), en treillis et longue matraque au ceinturon, multiplient les rondes. Elles sont très présentes dans le quartier de la vieille ville qui abrite l'église Sainte Brigitte, où se croisent tous les chemins de l'opposition polonaise.

Les É.-U. fourniraient une aide non militaire aux *contras*

WASHINGTON (AFP) — L'administration américaine étudie actuellement diverses options pour faire parvenir une aide non militaire aux *contras* nicaraguayens établis à l'intérieur du pays et qui sont confrontés à la pénurie alimentaire, a annoncé hier M. Charles Redman, porte-parole du département d'État.

Aux termes de l'accord temporaire de cessez-le-feu conclu entre le régime sandiniste et les *contras* le 23 mars dernier, ces derniers étaient censés recevoir une telle aide, mais elle n'a pas été livrée à la suite de l'impasse dans les négociations entre les deux parties.

M. Redman a précisé que parmi les options envisagées figurait la livraison directe d'une aide alimentaire aux *contras*, ou des paiements en espèces. « Nous sommes préoccupés par le fait que des milliers d'hommes et de femmes appartenant à la résistance se voient refuser l'aide alimentaire et humanitaire prévue aux termes de l'accord de Sapoa », a-t-il dit.

Les sandinistes soutiennent que l'aide alimentaire aux *contras* à l'in-

térieur du Nicaragua ne pourra être livrée qu'après l'installation de ces derniers dans sept zones délimitées par l'accord de Sapoa. Mais les *contras* ne se sont toujours pas installés dans ces zones à la suite de l'impasse dans les négociations.

Managua affirme également que les livraisons d'aide alimentaire, que les *contras* établis au Honduras ont commencé de recevoir il y a deux semaines, contiennent des armes et qu'elles sont illégales parce que leur contenu n'a pas été examiné par la commission de vérification mise sur pied aux termes de l'accord de Sapoa.

L'agence américaine pour le développement international (AID), chargée de ces livraisons, a formellement rejeté ces accusations.

Quant à la commission de vérification, qui comprend le cardinal Miguel Obando y Bravo, archevêque de Managua, et M. Joao Baena Soares, secrétaire général de l'Organisation des États américains (OEA), elle attend toujours son budget de fonctionnement, de l'ordre de \$10 millions.



Université de Montréal

LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE A CRÉÉ POUR VOUS PLUS DE

25 PROGRAMMES DYNAMIQUES*

BIEN ADAPTÉS À VOS BESOINS PROFESSIONNELS

Trouvez ci-dessous le programme qu'il vous faut :

- Animation
- Biotechnologies (Introduction)
- Créativité : fondements et méthodes
- Criminologie I et II
- Droit
- Ergonomie
- Études de l'environnement
- Études individualisées
- Gérontologie
- Gestion des services de santé I et II
- Information et journalisme
- Publicité
- Recherche documentaire et rédaction française
- Relations industrielles I et II
- Relations publiques
- Santé communautaire
- Santé et sécurité du travail
- Sciences de la communication
- Sciences et société
- Toxicologie éco-industrielle
- Toxicomanies : prévention et intervention
- Traduction I et II

Des certificats bien agencés peuvent vous mener à un baccalauréat ès arts ou ès sciences et vous aideront concrètement dans votre carrière.

VOUS APPRENEZ POUR AGIR

Vous êtes indécis dans votre démarche ? Nos conseillers en formation se feront un plaisir de vous guider dans votre choix de programme.

* Les cours sont donnés le soir ou la fin de semaine et plusieurs sont ouverts aux étudiants libres.

DATE LIMITE D'ADMISSION :
Le 1^{er} juin 1988

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Service d'accueil
3335, chemin Queen Mary
Rez-de-chaussée
Ouvert du lundi au jeudi de 9h à 19h
et le vendredi de 9h à 17h

ou téléphonez au
(514) 343-6090

APPRENDRE POUR AGIR

LIBRAIRIE

VENTE DE FERMETURE

50% à

90%

SUR TOUS LES LIVRES

STOCK DE FONDS

Lundi au samedi 9h à 21h
Dimanche 11h à 21h

LE MÉAL

371 ouest, ave. Laurier,
Montréal

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

LE THÉÂTRE PARMINOU



La Coopérative des travailleuses et travailleurs de théâtre des Bois-Francis, troupe professionnelle de tournée, est à la recherche de deux personnes pour les postes de:

CHARGÉ-E DE LA PROMOTION

Fonction principale:
► Assurer la vente des représentations théâtrales de la troupe.

Qualifications:
► Avoir de l'expérience en promotion d'activités culturelles.
► Connaître le travail théâtral du Parminou.

CHARGÉ-E DE L'ORGANISATION DE TOURNÉES

Fonctions principales:
► Assurer l'organisation des représentations théâtrales de la troupe.

Qualifications:
► Avoir de l'expérience de travail en milieu culturel, soit en organisation de tournée, en régie ou en publicité.

Exigences générales:
Vouloir résider dans la région des Bois-Francis - Vouloir adhérer à une coopérative autogérée.

Conditions générales:
Travail à temps plein - Contrat minimal d'un an

Faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 20 mai 1988 à la C.T.T.T.B.F. à l'attention de Odette Lavoie, C.P. 158, Victoriaville (Québec) G6P 6S8. Tél.: (819) 758-0377 - Inscrivez la référence 3024.

Collège de l'Abitibi-Témiscamingue

Le Collège de l'Abitibi-Témiscamingue sollicite des candidatures au poste de:

COORDONNATEUR Service aux adultes et aux entreprises

LE POSTE:
Sous la responsabilité du directeur des services pédagogiques, vous assurez la gestion courante du service, ce qui comprend notamment la supervision du personnel professionnel et clérical, les relations avec les organismes externes, ainsi que la définition des objectifs du Collège en matière de service aux adultes et aux entreprises.

Votre défi principal consistera à assurer une répartition adéquate de nos activités de formation sur l'ensemble de notre territoire et à développer la formation sur mesure offerte aux entreprises.

LA PERSONNE RECHERCHÉE:
Diplômé(e) universitaire, vos études et votre expérience d'au moins cinq (5) ans dans le domaine de la formation, attestent de vos capacités de gestionnaire. Vous motivez votre personnel et vous orientez les actions du service avec efficacité.

Vous vous démarquez par vos qualités de développeur et votre capacité d'élaborer des stratégies, visant à répondre aux besoins des adultes et des entreprises.

VOS CONDITIONS DE TRAVAIL:
Basé(e) au siège social du Collège de l'Abitibi-Témiscamingue à Rouyn-Noranda, vous vous déplacez fréquemment en région et à l'extérieur.

Votre rémunération annuelle se situe entre 40 000\$ et 55 000\$ selon vos qualifications et votre expérience.

VOTRE CANDIDATURE:
Vous soumettez votre candidature le ou avant le vendredi 27 mai prochain à l'attention de:

Monsieur Yvon Lafond
Secrétaire général

C.P. 1500, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E5 • (819) 762-0931

LE CONSEIL SCOLAIRE DE PORT AU PORT
À STEPHENVILLE, TERRE-NEUVE

EST À LA RECHERCHE

DE CANDIDAT(E)S BILINGUES FRANÇAIS-ANGLAIS POUR LES POSITIONS SUIVANTES

- 1) Directeur/Directrice
École Secondaire Notre-Dame du Cap High School 7e - 12e année 400 élèves dont 250 dans la section anglaise et 150 dans la section française.
- 2) Professeur de Sciences
École Secondaire Notre-Dame du Cap High School le/la candidat(e) sera requis(e) d'enseigner aussi d'autres matières du niveau de la 7e à la 12e année, si nécessaire, principalement dans la section française.
- 3) St. Stephen's Elementary School
Professeur enseignant un programme d'immersion en français, candidat(e) bilingue.
- 4) École Ste-Anne
Professeur enseignant un programme scolaire, en français, langue maternelle. Le/la candidat(e) doit être bilingue.

Prière de s'adresser à:

M. Andrew Butt
Surintendant, Port au Port R.C. School Board
P.O. Box 5200
Stephenville, Nf A2N 3M5


Agent-e principale-e d'information Commission canadienne pour l'Unesco

Sous la direction générale de la Secrétaire générale, le ou la titulaire assure des services professionnels d'information à la Commission canadienne pour l'Unesco, y compris rédaction, révision, édition, promotion et relations publiques. Il ou elle est chargé-e d'élaborer et de mettre en oeuvre la politique de la Commission en matière de communications; de réviser, publier et distribuer le Bulletin et les rapports de la Commission; de rédiger et réviser les documents d'information de la Commission, y compris le rapport annuel, les discours et les brochures des programmes; d'assurer la liaison avec les médias, de rédiger les communiqués et d'encourager la couverture de presse des activités de l'Unesco; de disséminer les publications de l'Unesco; et d'organiser la publicité des manifestations spéciales.

Les candidat-es doivent posséder un diplôme universitaire, avoir fait carrière principalement dans l'un des domaines de l'Unesco—éducation, sciences, culture et communications—et posséder au moins sept années d'expérience directement reliées à la production et à la diffusion de l'information dans ces domaines. Ils et elles doivent avoir démontré leur compétence dans la rédaction et la révision d'une vaste gamme de documents de communication et leur aptitude à travailler d'une langue à l'autre dans la préparation de documents destinés à l'impression. Ils et elles doivent en outre avoir de l'expérience dans toutes les étapes de l'édition et une connaissance approfondie des techniques et organes de relations publiques. Les fonctions du poste exigent l'emploi des deux langues officielles.

Le traitement est établi en conformité avec la politique salariale du Conseil des Arts du Canada.

La date limite de présentation des demandes et curriculum vitae est le 3 juin 1988.




Conseil des Arts du Canada
Ressources humaines
99, rue Metcalfe, C.P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

GEOLOGUES TECHNICIENS MINIER

Avec expérience en géochimie de sédiments de lacs par hélicoptère. Rejoindre Claudette Nadon au (819) 569-9120

Groupe-conseil Géorex Inc.
3104, rue des Chênes
Bureau 202
Sherbrooke, Québec J1L 1Y1



Conseil Québécois de l'Estampe
811, rue Ontario est, suite "A", Montréal, Qc, H2L 1P1
Tél.: (514) 525-2621

COORDONNATEUR (TRICE)

4 jours semaine

Tâches: — partager la coordination des activités et le travail de secrétariat
— assurer le lien entre le CQE et ses membres, le Conseil d'administration et les autres organismes culturels

Qualités requises: autonomie, sens des responsabilités, créativité, des connaissances du domaine de l'estampe seraient un atout.

Prière de faire parvenir un C.V. avant le vendredi 20 mai 1988.

"LE RENFORT INC."

Centre d'accueil de réadaptation
pour personnes déficientes intellectuelles

RECHERCHE CONSEILLER CLINIQUE

NATURE DE LA FONCTION:
Le Conseiller clinique agit sous l'autorité du Directeur des services de réadaptation, comme personne ressource auprès des éducateurs de l'internat, en vue d'élaborer les plans d'intervention requis.

EXIGENCES:

- Maîtrise en psychologie
- Avoir une bonne connaissance de l'approche de modification de comportement
- Posséder de l'expérience en déficience intellectuelle
- Capacité de travailler en équipe multi-disciplinaire
- Expertise au niveau des troubles de comportement

CONDITIONS DE TRAVAIL:
Sous forme contractuelle pour une période d'environ 7 mois débutant en juin 1988.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 18 mai 1988, 17 heures:

**Concours Conseiller clinique
LE RENFORT INC.
53, Place Le Renfort
St-Luc, Qc
J0J 2A0**

DIRECTEUR/DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS

Nature de l'emploi
Un organisme fédéral de subventions, dont la mission est de soutenir la recherche en matière de santé, veut adjoindre à son équipe de gestion un directeur ou une directrice des communications.

Cette personne planifie, dirige et contrôle l'ensemble des activités de communication. Avec la collaboration d'une petite équipe, elle met en oeuvre des programmes qui expliquent à la population en général et aux organismes reliés au secteur de la santé, les politiques et les décisions de l'Agence sur le développement de la recherche en matière de santé. Relevant directement du Président, cette personne assiste les membres de la haute direction et les gestionnaires dans l'accomplissement de toutes leurs activités de communication.


Exigences
Cette personne doit posséder un minimum de huit (8) années d'expérience dans le domaine des communications et des relations publiques, et avoir des compétences remarquables en rédaction et révision de textes, et en relations interpersonnelles. Elle est en mesure de démontrer un intérêt marqué pour les sciences de la santé et est parfaitement bilingue. Cette offre d'emploi s'adresse aux personnes dont le salaire se situe déjà au-delà de 55 000 \$; plusieurs avantages sociaux s'ajoutent à la rémunération directe.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 20 mai 1988.

**Dossier 1409
Le Devoir
C.P. 6033 Succ Place d'Armes
Montréal (Québec) H2Y 3S6**

LE DEVOIR

RECHERCHE UN(E)
GRAPHISTE



AVEC:

- Expérience pratique de la conception publicitaire, de l'esquisse à la parution de l'annonce
- Rapidité et souplesse
- Bonne connaissance de la typographie et de l'annotation de copie
- Familiarité avec les méthodes de production d'un journal.

EXIGENCES:

- 2 à 3 ans d'expérience • DEC ou BAC en arts graphiques • Connaissance de l'édition électronique, un atout.

Poste temporaire
du 20 juin au 31 octobre 88.
Salaire selon convention collective.

Faire parvenir C.V. à
**LE DEVOIR, dossier 1406,
C.P. 6033 Succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6**

Bromont, où se marient coeur et raison



Programmeur analyste

Nous faisons appel à un professionnel qui sache non seulement comprendre, mais prévoir les besoins de l'entreprise afin de prendre en main l'adaptation d'applications financières et l'élaboration d'un système composé de plusieurs ensembles relatifs à la paie. Naturellement capable d'entretenir d'excellentes relations interpersonnelles et motivé par le travail d'équipe, il assurera un soutien concret aux utilisateurs tout en veillant au développement, à la maintenance et à la documentation des systèmes.

Une formation universitaire ou une expérience équivalente en science informatique (SIG) ainsi qu'une expérience de cinq (5) années dans un environnement IBM 370, TSO/ISPF, JCL, MVS/XA, COBOL et CICS lui seront essentielles. Notons cependant qu'un cheminement de carrière qui l'aurait mené à oeuvrer au sein d'une entreprise manufacturière et à travailler avec les ensembles McCormack & Dodge de même qu'à utiliser un langage de quatrième génération lui accordera une crédibilité supérieure autant qu'un gage de réussite dans l'exercice de ses fonctions, au cours desquelles il devra pouvoir s'exprimer facilement en anglais et en français.

Dossier SIG134TR

Programmeurs

Nous recherchons 2 personnes qui participeront activement au développement, à la vérification, à la mise en application et à la documentation des systèmes.

Notre environnement manufacturier les impliquera dans 4 secteurs différents: application de prix de revient, système d'inventaire, maintenance de l'équipement et automatisation des bureaux.

Une formation universitaire ou une expérience équivalente en science informatique (SIG) est essentielle de même que deux (2) années d'expérience pratique de la programmation sur IBM 370 dans un environnement MVS/XA, TSO/ISPF, IMS DATA BASE, VSAM, CICS, COBOL, CSP AD/AE. Ce vécu a par ailleurs permis aux candidats de mesurer la qualité de leurs relations interpersonnelles, de l'esprit d'équipe ainsi que leur capacité à s'exprimer dans les deux langues.

Dossier SIG133TR

Si les défis continuent d'être le moteur de votre carrière, transmettez votre curriculum vitae, **avant le 21 mai 1988**, en prenant soin d'indiquer le numéro de dossier approprié à:

HYUNDAI Auto Canada Inc.
Service des ressources humaines
100, boul. de l'Aéroport
Bromont (Québec) J0E 1L0
L'utilisation du masculin dans le texte implique également le genre féminin.

Programmeur analyste

Nous faisons appel à un professionnel qui sache non seulement comprendre, mais prévoir les besoins de l'entreprise afin de prendre en main l'adaptation d'applications financières et l'élaboration d'un système composé de plusieurs ensembles relatifs à la paie. Naturellement capable d'entretenir d'excellentes relations interpersonnelles et motivé par le travail d'équipe, il assurera un soutien concret aux utilisateurs tout en veillant au développement, à la maintenance et à la documentation des systèmes.

Une formation universitaire ou une expérience équivalente en science informatique (SIG) ainsi qu'une expérience de cinq (5) années dans un environnement IBM 370, TSO/ISPF, JCL, MVS/XA, COBOL et CICS lui seront essentielles. Notons cependant qu'un cheminement de carrière qui l'aurait mené à oeuvrer au sein d'une entreprise manufacturière et à travailler avec les ensembles McCormack & Dodge de même qu'à utiliser un langage de quatrième génération lui accordera une crédibilité supérieure autant qu'un gage de réussite dans l'exercice de ses fonctions, au cours desquelles il devra pouvoir s'exprimer facilement en anglais et en français.

Dossier SIG134TR

Fiers d'être ici!

POUR OBTENIR DES
CANDIDAT(E)S DE
QUALITÉ UTILISEZ
LES CARRIÈRES ET
PROFESSIONS DU

DEVOIR

842-9645

DIRECTEUR HÔTELIER


Pour établissement d'envergure

Minimum 5 ans d'expérience comme directeur hôtelier, dynamique, autonome et doté d'un excellent sens de la communication.

Références exigées — Environ \$30,000, par année.

Faire parvenir curriculum vitae à:

**Dossier 1408
LE DEVOIR
C.P. 6033, succ. Place d'armes
Montréal (Québec) H2Y 3S6**



Selwyn House School
Une école privée à Montréal

Un Professeur

pour enseigner:
la géographie (Sec II)
et l'introduction à la technologie (Sec III)

pour septembre 1988

Exigences:
expérience enseignement
brevet d'enseignement

Veuillez envoyer votre curriculum vitae au Principal
Selwyn House School
95 Côte St. Antoine
Westmount, Québec
H3Y 2H8

Au cégep de la Pocatière, tous les employés doivent se soumettre à un test de français

ISABELLE PARÉ

N'en déplaise aux étudiants du cégep de Sainte-Foy, au cégep de la Pocatière c'est non seulement les professeurs, mais tous les employés du collège qui doivent se soumettre à un test de français avant l'embauche. Le cégep de la Pocatière, qui appliquera dès l'automne prochain son Plan d'action pour l'application de la langue française, est un des rares cégeps à avoir une politique du français aussi serrée.

tionnaires du cégep de Sainte-Foy qui, cette semaine, réclamaient que leur direction impose des tests de français à tous leurs professeurs.

La politique du français que doit adopter le collège dans les prochains jours prévoit notamment que dans la sélection de son personnel, la direction exigera une maîtrise de la langue française « correspondant au type d'emploi postulé ».

Ce qui veut dire l'obligation de passer un test de connaissance du français semblable aux cours CA-FÉ (cours autodidacte de français

écrit) et l'obligation de suivre des cours de français correctifs pour les employés qui manqueraient à cette exigence. Autant le personnel de bureau, les professeurs que les employés de soutien sont visés par cette politique, a fait savoir Mme Johanne Paré, directrice des communications au cégep de la Pocatière.

Le plan d'action comporte également l'obligation pour le cégep de vérifier la connaissance du français d'un élève avant que ne lui soit émis un diplôme d'études collégiales (DEC). « En fait, les élèves chez qui

on décèle des difficultés devront suivre un cours de français correctif, et la réussite de ce cours sera nécessaire à l'obtention du DEC », a expliqué M. Michel Toussaint, directeur des affaires pédagogiques.

En plus, 10 % de l'évaluation de tous les cours devra être réservé à un travail écrit, indique le plan d'action. Une mesure qui a fait bondir plusieurs professeurs du secteur professionnel, admet M. Toussaint. « Cela veut dire qu'autant en éducation physique qu'en chimie, il devrait y avoir un travail écrit comptant pour 10 % des points. Il y a eu des réactions ! Mais ça n'entrera pas en vigueur du jour au lendemain. Il reste des choses à discuter car il est possible de faire certains aménagements », a-t-il ajouté.

Le Conseil des collèges, qui prépare actuellement un avis sur les politiques quant au français dans les cégeps, indique qu'environ la moitié des cégeps ont intégré des clauses sur le français à leur politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. Des 20 cégeps étudiés jusqu'ici, cinq ont une politique formelle sur le français, sept en sont à l'étape de l'élaboration d'un plan. Seulement trois collèges font du français un critère d'embauche pour l'ensemble ou une partie de leur personnel.

Le délateur Boivin poursuit son syndicat qui refuse de le défendre contre la CSN!

QUÉBEC (PC) — L'ex-permanent syndical de la CSN et informateur Marc André Boivin gagne près de \$ 800 net par semaine, soit l'équivalent de \$ 75,000 par année, a-t-on appris hier, lors de son témoignage devant le Tribunal du travail.

M. Boivin est devant le Tribunal parce que son syndicat refuse de le défendre contre la CSN qui ne lui verse plus de salaire depuis juin dernier. À cette époque, M. Boivin a collaboré avec la police pour faire condamner trois de ses collègues impliqués dans des attentats contre les propriétés de Raymond Malenfant.

Cette semaine, les audiences du tribunal ont permis d'apprendre que M. Boivin avait signé une entente avec la Sûreté du Québec, après lui avoir fourni des renseignements. La Sûreté du Québec s'est alors engagé à le protéger et à subvenir à ses besoins financiers. Le montant versé par la SQ s'élève à \$ 540 net par semaine.

Outre cette somme, qui n'est pas versée sous forme de salaire mais plutôt en allocation de dépenses, M. Boivin touche \$ 249

par semaine de l'assurance-chômage.

Marc André Boivin n'a plus mis les pieds à la CSN depuis juin dernier et il n'a pas reçu de salaire depuis cette époque.

Son employeur a considéré son absence comme un départ volontaire. Mais M. Boivin estime, lui, qu'il s'agit d'un congédiement.

Le Tribunal aura à d'abord à déterminer si M. Boivin a vraiment quitté son emploi ou s'il a été indûment congédié. Ensuite, il décidera si M. Boivin peut poursuivre son grief, visant ultimement à obliger la CSN à le reprendre à son service.

Pour qu'on puisse considérer que M. Boivin n'a pas quitté son emploi de son propre chef, il faut prouver que le délateur était de facto en détention. Or, juridiquement, en juin dernier, M. Boivin était en liberté.

À la barre des témoins, hier, M. Boivin et sa compagne Thérèse Montpas, ont voulu expliquer que la SQ empêchait M. Boivin de se déplacer là où il le voulait et de communiquer avec la CSN, donc qu'il n'était pas réellement en liberté.

Le sommeil paradoxal relié à la dépression

PIERRE CAYOUILLE

Les personnes en dépression connaissent leur « sommeil paradoxal » beaucoup plus précocement que les personnes en bonne santé mentale.

« Un individu en phase dépressive connaît son sommeil paradoxal environ 30 minutes après s'être endormi, tandis qu'une personne qui n'est pas vit la même phase au moins après 90 minutes de sommeil sinon à la fin de la nuit », a fait savoir le Dr Jacques Montplaisir, co-organisateur du dixième symposium international du Centre de recherche en

sciences neurologiques, qui a pris fin hier à Montréal.

Une douzaine de conférenciers, français, américains et canadiens y ont traité des mécanismes fondamentaux et des applications en psychiatrie du sommeil et des rythmes biologiques.

Au cours de son sommeil paradoxal, le dormeur rêve à plein et a des mouvements rapides des yeux.

« En calculant le temps du sommeil paradoxal et à quel moment il survient, on peut détecter les patients en phase dépressive », a dit le Dr Montplaisir, directeur de la Clinique du sommeil de l'Hôpital Sacré-Coeur.

Par ailleurs, le Dr Montplaisir dit avoir observé une recrudescence de cas « d'impatience musculaire », une maladie du sommeil familiale observée pour la première fois au Québec.

Aussi appelée « fortillon », cette maladie se manifeste au moment de se glisser sous les draps. Elle se caractérise en outre par des mouvements de pieds et des jambes à vives fréquences, parfois aux 30 secondes. Ceux qui en souffrent mettent de trois à quatre heures avant de s'endormir.

Les Îles en téléroman ?

CAROLE BEAULIEU

La Société Radio-Canada a acheté le texte d'un projet de téléroman écrit par l'ex-députée ministre, Denise Leblanc-Bantey, a confirmé hier au DEVOIR le directeur adjoint des émissions dramatiques, M. Claude Rochette.

Ceci ne veut toutefois pas dire que la série sera réalisée, a précisé hier M. Rochette. Plusieurs étapes doivent encore être franchies, notamment au chapitre des coûts de production.


Rejointe hier au téléphone, Mme Leblanc-Bantey a refusé de commenter la nouvelle, se bornant à dire

qu'elle avait bel et bien soumis un texte de téléroman et que le projet « est à l'étude ».

Selon des informations recueillies par LE DEVOIR, le téléroman se déroulerait aux Îles-de-la-Madeleine d'où est native Mme Leblanc et dont elle représentait la circonscription à l'Assemblée Nationale.

Si le projet se réalise, Mme Leblanc sera la deuxième ministre du gouvernement Lévesque à devenir auteure de téléroman après avoir quitté la vie politique.

Radio-Canada a déjà produit, avec le succès que l'on sait, le téléroman Les Dames de Coeur, écrit par l'ex-ministre Lise Payette.

 Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

NOUVEAU PROGRAMME


OUVREZ LA PORTE AUX TECHNOLOGIES DE DEMAIN PAR LE NOUVEAU CERTIFICAT INTRODUCTION AUX BIOTECHNOLOGIES

Une occasion d'actualiser vos connaissances et de relancer votre carrière. Appliquez dès à présent les biotechnologies à l'agriculture, l'industrie, l'environnement, la recherche, et laissez derrière vous les technologies de routine.

DATE LIMITE D'ADMISSION :
Le 1^{er} juin 1988

Annuaire et demande d'admission :
3335, chemin Queen Mary
(Métro Côte-des-Neiges)
Téléphone : 343-6090

APPRENDRE POUR AGIR

 Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

NOUVEAU PROGRAMME


POUR LA SANTÉ DE LA SANTÉ CERTIFICAT EN GESTION DES SERVICES DE SANTÉ

Destiné aux personnes qui assument ou aspirent à assumer des postes de cadres dans le réseau de la santé, ce programme vous permettra d'acquérir des connaissances et des instruments de gestion appropriés.

DATE LIMITE D'ADMISSION :
Le 1^{er} juin 1988

Annuaire et demande d'admission :
3335, chemin Queen Mary
(Métro Côte-des-Neiges)
Téléphone : 343-6090

APPRENDRE POUR AGIR

 Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

COMPRENDRE ET INTERVENIR CERTIFICAT EN TOXICOMANIES : PRÉVENTION ET INTERVENTION


Obtenez les connaissances nécessaires pour identifier les problèmes liés à l'usage de l'alcool et ses autres drogues. Développez les habiletés pour intervenir auprès des toxicomanes.

DATE LIMITE D'ADMISSION :
Le 1^{er} juin 1988

Annuaire et demande d'admission :
3335, chemin Queen Mary
(Métro Côte-des-Neiges)
Téléphone : 343-6090

APPRENDRE POUR AGIR

APPRENDRE POUR AGIR

 Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

NOUVEAU PROGRAMME

ENGAGEZ-VOUS DANS UN DOMAINE D'AVENIR CERTIFICAT EN TOXICOLOGIE ÉCO-INDUSTRIELLE

Un tout nouveau programme de premier cycle exclusif à l'Université de Montréal. Sachez évaluer et prévenir les risques d'intoxication et élaborer des stratégies d'intervention.

DATE LIMITE D'ADMISSION :
Le 1^{er} juin 1988

Annuaire et demande d'admission :
3335, chemin Queen Mary
(Métro Côte-des-Neiges)
Téléphone : 343-6090

APPRENDRE POUR AGIR

50%
de rabais sur toutes les dentelles

Arthur Quentin
3960, rue Saint-Denis
Montréal

CARRIERES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

PROFESSEUR RÉGULIER EN GESTION DE PROJET

Poste accessible aux hommes et aux femmes.

Fonctions: La personne retenue dispensera principalement des activités d'enseignement dans le cadre du programme de maîtrise en gestion de projet et aura à accomplir les tâches pédagogiques reliées à ce type de programme.

Elle devra aussi effectuer des travaux de recherche appliquée et d'expertise dans le domaine de la gestion de projet.

Exigences: Les candidats(es) devront posséder un diplôme de troisième cycle (ou à tout le moins avoir complété une scolarité de doctorat et être engagés dans leurs travaux de thèse) dans une des disciplines suivantes: management, systèmes d'information, systèmes de décision et gestion des opérations.

OU

Posséder une maîtrise en gestion de projet et une expérience professionnelle reconnue d'au moins cinq (5) ans dans ce domaine.


Les candidats(es) devront démontrer des capacités à fonctionner en équipe et à effectuer des travaux de recherche appliquée, des habiletés à transmettre un enseignement, des aptitudes à entreprendre des travaux de coopération internationale.

Traitement: Selon la convention collective en vigueur.

Toute candidature sera traitée confidentiellement.

Les personnes intéressées à ce poste sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant 17 h le 31 mai 1988 au:

Directeur, département d'économie et de gestion,
Université du Québec à Rimouski,
300, allée des Ursulines, Rimouski (Québec) G5L 3A1

 Université du Québec à Rimouski

APPRENDRE POUR AGIR

PERESTROÏKA EN POLOGNE

LA RESTRUCTURATION de l'économie (*perestroïka*) amorcée en Union soviétique fournit aux syndicats polonais une occasion historique de réaliser enfin leur rêve violemment brisé en 1981, alors que *Solidarité* fut dissout par le gouvernement du général Jaruzelski. Pour Lech Walesa et ses compagnons de lutte, l'arrivée au pouvoir de Michail Gorbatchev à Moscou offre au parti communiste polonais une marge de manoeuvre qu'il n'a jamais eue dans le passé. Le chef actuel du Kremlin serait beaucoup plus ouvert à l'égard du pluralisme politique que son prédécesseur, Leonid Brejnev, qui s'opposait fermement aux prétentions du mouvement syndical.

Tel est le pari des forces d'opposition, du moins de celles qui combattent autour du prix Nobel de la paix. Leur conviction est que si les réformes échouent en Pologne, la *perestroïka* ne fera pas long feu en Union soviétique.

Il est vrai que les réformes entreprises dans les pays satellites au nom de la *perestroïka* auront des répercussions en URSS. Les adversaires de Gorbatchev ne manqueront pas d'exploiter à leur profit tout débordement en pays frères qui viendrait démontrer les conséquences « déstabilisantes » de la nouvelle politique.

Mais si l'on en juge par les premières réactions de Moscou, l'hypothèse de Lech Walesa paraît risquée. Michail Gorbatchev n'est sans doute pas prêt à bénir le pluralisme en Pologne. La *Pravda* a clairement dénoncé la vague de grèves et appuie sans équivoque la volonté du général Jaruzelski de mettre fin aux protestations.

Le chef du Kremlin pourrait-il toutefois se résoudre à régler les conflits par la manière forte sans hypothéquer gravement sa réforme en URSS ? La situation en Pologne l'incitera vraisemblablement à mesurer attentivement le rythme des changements dans les pays satellites.

Et à distinguer entre la restructuration économique et les transformations politiques. La Hongrie n'offre-t-elle l'exemple où le système économique a été modifié sans que le monopole du pouvoir du parti n'ait été remis en question ? Jusqu'à maintenant en tout cas.

La *perestroïka* soviétique n'en constitue pas moins une chance de plus pour le mouvement syndical polonais dans la mesure où le gouvernement du général Jaruzelski pourra difficilement mettre en oeuvre ses réformes économiques s'il n'a pas un minimum d'appui de la population. Sans représenter un désaveu total, le référendum de novembre dernier sur le nouveau programme économique n'a pas rallié la majorité que souhaitait le régime.

Le plan gouvernemental prévoit la diminution, sinon l'élimination des subventions aux produits de base (donc la vérité des prix) et la promotion de l'économie de marché. D'où la hausse de prix de 40 % à 200 %. Aux prises avec une dette extérieure de \$ 33 milliards, la Pologne se doit de prendre les grands moyens. Le général a même obtenu l'approbation de ses créanciers occidentaux du Club de Paris avec qui, un mois avant le référendum, il signait un accord sur le rééchelonnement des dettes garanties.

Solidarité n'est plus ce qu'il était et Lech Walesa non plus : « Trouvez-vous un autre Walesa, je suis fatigué » a lancé le leader syndical. Paradoxalement, la faiblesse de *Solidarité* constitue peut-être sa force dans la mesure où il est maintenant moins menaçant pour le pouvoir. Interdit, il continue en effet à exercer une influence sur les syndicats officiels et à porter, comme il le fait depuis huit ans, son projet de *perestroïka*.

— ALBERT JUNEAU



Du braconnage très politique

LE DOUBLE litige sur la frontière de Saint-Pierre-et-Miquelon et sur les « quotas de pêche » étant enfin en bonne voie de règlement, aucun problème ne justifiait que la marine française procède, jeudi, à l'arraisonnement du Maritimer. Si donc le petit chalutier terre-neuvien a été intercepté, contrairement aux usages locaux, c'est que Paris voulait faire étalage de fermeté, ainsi qu'à peu près tout le monde l'a compris des deux côtés de l'Atlantique.

Poisson ou contrebande d'alcool, on devrait sous peu, dans le Golfe Saint-Laurant, revenir à son dur et paisible gagne-pain, une fois passées les présidentielles de France.

Entre-temps, si quelque candidat de l'Hexagone a pu ainsi tenter de gagner quelques milliers de votes dans une élection « serrée », aucun politicien du Canada n'aura voulu en perdre, non plus, au cours de cette manifestation d'arrogance française « affichée aux dépens de « nos pêcheurs » des Maritimes. D'où la nette différence de ton entre Saint-Pierre-et-Miquelon, où chacun s'efforce d'atténuer la portée de l'événement, et St. John's et Ottawa, où des politiciens de toute couleur ont ostensiblement fait dans l'indignation.

D'aucuns auraient voulu, en apparence du moins, que le Canada prenne des sanctions. Mais M. Joe Clark, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a donné l'heure juste en déplorant, certes, l'incident (moins grossier que l'arrestation des gens du Croix de Lorraine, toutefois), mais en soulignant surtout qu'une guerre commerciale était tout à fait inopportune.

Si Paris veut voir plonger ses sous-marins nucléaires aux larges des côtes canadiennes, il ne déplairait pas non plus à Ottawa que nos bombardiers à l'eau survolent les forêts françaises.

Il n'y aura donc pas de nouvelle guerre de la

morue, du moins pas dans les tout prochains mois, alors qu'un médiateur devrait bientôt s'efforcer d'amener les deux pays à un compromis raisonnable sur les quantités de prises autorisées, dans les eaux disputées et les autres, au cours des années qui viennent. Entre-temps, faute d'accord à l'amiable — aucun gouvernement ne veut donner à penser qu'il a cédé des droits historiques ou qu'il a rogné sur les nouveaux avantages des 200 milles de la zone économique maritime —, un arbitrage international devrait enfin fixer la délimitation des deux territoires rivaux.

Pourtant, même en l'absence d'élection et de surenchère politique, une frontière internationale reconnue, tout en simplifiant le problème, ne va pas mettre fin pour autant aux difficultés. Car si les poissons ont un habitat, ils ne respectent pas nécessairement les démarcations politiques. Une gestion coordonnée des ressources marines sera toujours nécessaire, entre les provinces canadiennes de l'Atlantique, et avec le petit archipel. Pour être satisfaisant, le règlement du litige devra donc aussi ouvrir la porte à une plus étroite coopération franco-canadienne.

Cette coopération ne saurait qu'être bénéfique aux deux pays et surtout aux entreprises de pêche et aux pêcheurs dont la situation économique n'a jamais été aussi précaire ces dernières années. La protection des stocks, la connaissance des ressources, la lutte contre la pollution, voire l'exploitation commune de quelques espèces et de certains marchés internationaux, tout cela reste à l'ordre du jour pour l'avenir. Il faudra y venir tôt ou tard.

Pour l'heure, il n'y a pas de crise, mais simplement du braconnage très politique.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

LETTRES AU DEVOIR

■ Doré-macoutes ?

QU'EST-CE qui se passe à la Ville de Montréal ?

Dans mon quartier de NDG j'ai reçu les visites de quatre inspecteurs différents durant une période de six mois pour vérifier ma maison. À ma connaissance, cinq autres voisins ont également reçu des visites semblables.

Est-ce que n'importe qui peut porter plainte à la Ville sans une justification sérieuse ? Peut-on s'adresser à n'importe quel département et obtenir une enquête à propos de n'importe quel ou de son domicile pour n'importe quel raison ?

Peut-on poursuivre en justice des résidents qui, pour des raisons farfelues et parfois malicieuses, portent plainte contre leurs voisins ? Peut-on poursuivre la Ville également pour les ennuis qui en découlent ?

Quelles sont les droits des citoyens ?

— P. TAIT

Montréal, le 1er mai.

■ Avons-nous défendu le Canada ?

OFFICIER de l'Armée canadienne pendant 27 ans, ayant servi dans presque toutes ses composantes, tant au Canada qu'à l'étranger, j'ai constaté que la politique fédérale fait tout pour ignorer notre existence même, à nous, Québécois et Canadiens français.

De cette manière, on est sûr et certain, au Canada et à l'étranger, que nous ne faisons rien pour la défense du territoire. Car un participant est un égal sur le plan politique.

Toutes ses participations aux guerres de l'Empire britannique, celle de 1874-76 contre les États-Unis, celle de 1812, la guerre des Boers en 1899-1901, la Première et la Deuxième Guerre mondiale, le Canada anglais les a fait d'abord reconnaître par le gouvernement impérial de Londres.

Chaque participation a été activement exploitée pour faire avancer la cause United Empire Loyalist au Canada et afin d'identifier tout le Canada avec ces colonies venues des Treize Colonies et déterminés à se tailler un pays à eux, et où les descendants des colons de Nouvelle-France n'auraient aucune part.

C'est ainsi que le Canada anglais, identifié avec le Canada tout court, s'est fait représenter à la grande conférence qui a suivi la Première Grande guerre, se faisant reconnaître comme nation de facto par l'Empire et par les autres États et Nations présents. Le statut de Westminster

qui fit du Canada un État et une (oui, une seule) Nation reconnue, à partir de 1931, s'inscrivent dans la suite géopolitique de ces participations.

Inversement, les participations pourtant réelles mais non reconnues du Québec et du Canada français font le jeu de ceux qui refusent de reconnaître l'un et l'autre au moins comme nation.

Le NON au référendum de 1980 n'a pas aidé. Puisque les Québécois ne veulent pas se reconnaître et se faire reconnaître, alors qu'ils ne s'attendent pas à voir les autres, surtout le Canada anglais, le faire pour eux.

Grand dommage, mais dans ce cas, nous avons fait et faisons encore le jeu de l'auteur de la lettre au *Chronicle*.

— J. R. M. SAUVÉ

Toronto, le 1er mai.

■ Le soin des statistiques

Lettre à Mme Thérèse Lavoie-Roux
VOS FONCTIONNAIRES sont responsables de la déshumanisation des soins, et je vous explique comment. Ils réclament de plus en plus de statistiques et des statistiques de plus en plus détaillées.

On en vient à calculer tout, comme des machines, et à force de remplir des feuilles et des feuilles de petits carreaux, on a de moins en moins de temps pour s'occuper des patients, ce qui devrait être notre but premier.

Et la gentillesse, Madame, et le temps passé à rassurer, à expliquer, à consoler, comment on calcule ça ? Dites-le-moi.

— NICOLE BÉRUBÉ infirmière

Montréal, le 20 avril.

■ Printemps à Moscou ?

IL FAUT féliciter Danielle Jamin de vouloir dissiper le mythe du « méchant Russe » (LE DEVOIR, 22 avril). Sa démonstration serait plus claire encore si elle distinguait entre peuple russe et partisans du régime soviétique.

Peut-être alors comprendrait-elle qu'après les « gentils soviétiques » de la Nouvelle politique économique (Lénine), les « gentils soviétiques » du front anti-nazi (Staline), les « gentils soviétiques » de la déstalinisation (Khroutchev), ceux d'entre nous dont la mémoire historique remonte au-delà de « l'ère de James Bond » attendent des gages bien plus précieux d'un Gorbatchev avant de se prononcer.

Par exemple, la séparation effective de l'Église et de l'État prévue par la loi et réclamée par les croyants russes depuis... 1917 ! Ou la liberté de propagande religieuse (suspendue en 1929), pour qu'un prêtre puisse — à la demande des parents — enseigner le catéchisme élémentaire sans risquer la prison.

Sur la même page du DEVOIR, « en raison de leur foi et de leur engagement social au côté du peuple, ces religieux et ces religieuses ont choisi la voie difficile de prendre la responsabilité prophétique de parler de libération et de justice ». Serait-il question du Père Yakouline, courageux habitué des géolés soviétiques ? Non, du Chili.

S'occuper des antipodes est louable, mais n'oublions pas en l'année de son millénaire la Sainte Russie souffrante...

— HILAIRE TAURAND

Ste-Foy, le 1er mai.

■ Ismail, salut

ISMAIL, je m'adresse à toi puisque tu étais le porte-parole de tes frères d'infortune avant et pendant cette longue marche, ces deux longues marches de courage et de persévérance... Mon espoir vous accompagnait comme une flamme se joignant à une autre flamme.

Et nos petits Jean-Marie LePen ont agi.

Ismail, j'ai honte de mon pays, j'ai honte de ma province. Ismail, mon message te rejoindra par-dessus les frontières et les politiciens : toi, tu passeras à l'histoire. Puisse-tu revenir en ce pays que tu avais choisi, en ce pays que j'aime !

Quant à moi, je saurai choisir mes « têtes de Turcs » lors des prochaines élections.

Ismail, je te salue avec respect, admiration et fraternité.

— LOUISE MILLER

Québec, le 26 avril.

■ Étroitesse

Lettre à Vidéotron
JE SUIS très déçue et humiliée. Vous refusez de distribuer les cinq nouveaux canaux de télé parce que cela coûterait \$ 2.40 de plus par mois aux abonnés du câble.

La raison de votre refus est basse, dites-vous, sur le fait que vos abonnés anglophones, 15 % de vos clients, refusent de payer pour les canaux francophones. Que faites-vous de vos 85 % d'abonnés francophones qui, un récent sondage le révèle, sont d'accord à 67 % pour payer le surplus.

Depuis quand quelques lettres de 15 % de vos abonnés vous influencent-elles au point que vous refusiez de donner des services à 85 % de vos clients ?

Naïvement je nous croyais à l'ère de l'information ouverte sur le monde dont l'Europe, et non pas seulement à l'invasion américaine que nous subissons avec Vidéotron. Avons-nous le choix ? ou devons-nous nous soumettre à l'étroussure d'esprit qui semble vous animer ?

Les satellites sont là, ils devraient nous ouvrir aux autres. Pour quelle raison continuer à être vos clients si vous ne pouvez nous satisfaire ?

— JACQUELINE S. GAUTHIER Boisbriand, le 29 avril.

De 28 à 30... partielles ?

LE PARTI québécois mettra-t-il fin à sa longue série noire, le 20 juin, à l'occasion des élections partielles dans Anjou et Roberval ? Il est permis d'en douter, ne serait-ce qu'en raison du haut taux de satisfaction, près de 60 %, dont le gouvernement jouit encore, après deux ans et demi d'un parcours presque sans failles et sans histoire(s). À moins d'accidents locaux de parcours, les libéraux porteront de 28 à 30 leurs victoires consécutives en partielles, et de 99 à 101 le nombre de leurs députés à l'Assemblée nationale.

M. Parizeau avait d'excellentes raisons de ne pas sauter sur le piège à ours que M. Bourassa lui a tendu dans l'ancien fief de son prédécesseur, M. Johnson. La présence à l'Assemblée du président du PQ, qui apprécie ce théâtre et reconnaît l'émittance de cette agora, aurait obligé M. Bourassa à s'y comporter plus en parlementaire qu'en collègue en goguette. Toutefois, tout comme M. Ryan il y a dix ans, et comme M. Bourassa entre 83 et 85, M. Parizeau a besoin de tout son temps et de toutes ses énergies pour relancer et réanimer le PQ. C'est un emploi à plein temps, surtout avec le virage que Monsieur lui imprime. On le comprend donc d'avoir, en attendant l'Assommoir, remercié M. Bourassa de sa gentillesse et de sa délicatesse.

Aussi faut-il admirer le courage et la détermination, sinon la présomption, de Mme Pauline Marois de tenter de garder Anjou dans le giron péquiste. D'autant que M. Johnson y avait été réélu difficilement, en 1985 ; il aurait été défait si les libéraux y avaient mis le paquet. Jeune, solide, ambitieuse, l'ancienne ministre a quand même des atouts : c'est une femme d'équipe et d'action, sûre d'elle mais non prétentieuse, qui sait écouter. Au lieu de la briser, sa défaite contre M. Johnson, en 85, l'a grandie. Il pourrait en être de même

cette fois-ci. Si elle gagne, elle s'impose en quelque sorte comme le bras droit ou le principal lieutenant de M. Parizeau. Si elle fait une bonne lutte, elle se réinstalle dans le mince aréopage de ceux qui peuvent aspirer au sommet de leur choix.

En d'autres termes, Mme Marois n'a rien à perdre. Mais ça aurait pu



Gilles LESAGE
▲ entre de Québec

être le cas du maire d'Anjou. M. Jean Corbeil a sûrement donné les bonnes raisons pour qu'il refuse la candidature libérale et continue d'agir au plan municipal et supramunicipal. Mais on peut aussi penser qu'il ne lui souriait guère de devoir se battre à fond pour avoir le privilège d'être le 100e libéral et de siéger dans l'arrière-ban. Ce qui peut satisfaire par ailleurs M. René-Serge Larouche, un jeune consultant en marketing.

Important test ou rampe de lancement pour Mme Marois, l'élection d'Anjou est aussi importante pour le chef du NPD-Québec, M. Roland Morin. Il en est à sa septième tentative, fédérale ou provinciale, à sa septième défaite, assurément. Et contrairement à Notre-Dame-de-Grâce et aux sondages, j'ai l'impression que l'aile québécoise du parti de M. Ed Broadbent va retrouver son lot habituel : la portion congrue. Cela peut toutefois être suffisant pour entraîner une défaite péquiste, Mme Marois et M. Morin faisant appel à la même clientèle.

D'autre part, dans Roberval, qui fait partie du château-fort péquiste

du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la bonne fortune libérale est encore plus apparente que dans Anjou. Des signes ne trompent guère. Le membership libéral se compte par milliers. De fait, plus de 3,000 sympathisants ont pris d'assaut le centre sportif de Saint-Félicien, il y a un mois, pour participer au choix du candidat libéral. Il a fallu trois tours pour faire le partage entre quatre candidats. L'homme d'affaires (immobilier) Gaston Blackburn, de Roberval, en est sorti vainqueur.

En contrepartie, le PQ attendait 1,000 (de ses 1,800) membres à sa réunion pour le choix du successeur de Michel Gauthier. Seulement un peu plus de 500 ont nommé Bernard Généreux, conseiller municipal de Saint-Prime et conseiller communautaire au CLSC régional.

Le PLQ a le vent dans les voiles, mais les ministres ne laissent rien au hasard, surtout pas le « ministre des élections ». Ministre des Transports et responsable de l'OPDQ, organisateur en chef, Marc-Yvan Côté est particulièrement actif dans le Royaume depuis quelque temps. La semaine dernière, heureux hasard, il y inaugura l'aérogare de Roberval et y annonçait un octroi de \$6.7 millions pour la voirie municipale. Lundi, il retourne dévoiler un autre « projet important » pour le comté.

Subtilement, M. Côté explique qu'un comté de l'opposition n'est pas « nécessairement » pénalisé ; mais ses dossiers sont mieux présentés et défendus lorsque le député est du pouvoir ! Moins subtil, son collègue Michel Pagé dit que le Royaume retirerait plus d'avantages du gouvernement avec un député libéral qu'avec des « placoteux et critiqueux ».

Les élections ne se font pas avec des prières, dit-on. L'organisation fera la différence, confie le ministre des élections, Père Noël... généreux. Sur ce plan aussi, les libéraux ont des longueurs d'avance.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à em-

ployer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.
LIVRAISON À DOMICILE QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR : \$ 3.25 par semaine le samedi seulement = \$ 1.00
Pour information : à Montréal: 332-3891 à Québec: (418) 687-2021

Livraison par porteur: Édition quotidienne = 1495 par année Pour information: 815 6 mois (514) 844-5738 425 3 mois Livraison par la poste: Édition quotidienne = 1555 par année au Canada 855 6 mois 455 3 mois Pour information (514) 844-3361 Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

L'intégrité des hommes publics dans une démocratie

Les journalistes ne peuvent être en même temps commentateurs et acteurs sur la scène politique

PIERRE DESMARAIS II

Extraits du discours prononcé par le président et chef de la direction de Unimédia lors du Congrès de l'Union des Municipalités tenu le 6 mai au Centre municipal des Congrès à Québec

C'EST quoi exactement, un scandale public ?

Est-ce de mettre potentiellement la sécurité de son pays en danger en entretenant une relation avec une femme publique qui a déjà couché avec un diplomate soviétique. Comme l'aurait fait un ministre britannique ?

Où est-ce suffisant de prendre un verre dans un bar topless voisin d'une base militaire, quand il arrive que l'on est ministre canadien de la Défense ?

Est-ce de laisser son épouse ou son meilleur ami administrer — bien ou mal, là n'est pas la question — les avoirs qu'on a placés dans un blind trust, comme cela semble avoir été le cas de certains ministres ?

Où, pour changer de pays, faut-il accepter de recevoir quelques diamants en cadeau quand on est président de la France ? Ou encore entretenir des relations indirectes avec des membres de la Mafia pour ensuite les utiliser contre les Allemands ou contre Cuba, comme l'aurait fait les présidents Roosevelt et Kennedy ?

Où encore, dans le domaine délicat de la religion, avoir commis ce qu'il est convenu d'appeler l'adultère alors que l'on prêche la parole de la bible tous les soirs sur des millions d'écrans de télévision ?

Où commencent et où s'arrêtent les droits et libertés de l'homme public, le droit à la vie privée et la réputation de sa femme et de ses enfants ?

Une enveloppe brune sans adresse

Où commence et où s'arrête le concept de la moralité. De l'honnêteté et de la fiabilité. Comment définir avec précision des standards qui peuvent être tellement élastiques, selon que l'on va d'une société à une autre, d'une époque à une autre ?

J'avoue ne pas connaître la réponse exacte à ces questions, sauf qu'il faut faire preuve dans chaque cas de gros bon sens en même temps que de rigueur tant intellectuelle que morale. Mais aussi, comme vous sans doute, je m'interroge également sur les véritables causes qui déclen-



« Mais il doit sûrement exister quelque part un terrain où ... les deux pouvoirs pourraient se surveiller mutuellement ... sans se sentir obligés de frapper en-dessous de la ceinture à la moindre occasion »

chent l'éclatement public de plusieurs de ces affaires.

On constatera en effet que dans la plupart des cas que j'ai évoqués, l'affaire en question a démarré par le coulage volontaire d'informations au média ou à un journaliste en particulier.

Bien sûr, certains de ces journalistes gagnent leur vie à fouiller les dossiers et à poser les bonnes questions aux bonnes personnes et n'ont donc pas vraiment besoin d'informateurs pour pouvoir écrire leur papier. Mais ne soyons pas naïfs : dans la plupart des cas, c'est la réception dans une salle de rédaction d'une enveloppe brune sans adresse de retour qui déclenche l'enquête qui fera éventuellement la page une.

Qui donc a intérêt à couler des informations qui se veulent compro-

mettantes ? Vous en doutez aussi bien que moi : en premier, vos adversaires politiques, c'est évident, dont le rôle est de vous arracher le pouvoir pour se l'approprier.

Il y a aussi vos concurrents à l'intérieur de votre propre organisation ou de votre propre parti qui peuvent aussi avoir intérêt parfois à vous faire descendre de quelques crans si votre carrière nuit un peu trop à la leur.

Il ne faut pas oublier également une minorité de fonctionnaires qui croient encore que les politiciens ne sont finalement que des gens de passage et qui, lorsque l'orientation prise par un élu ne leur plaît pas ou contrevient à leurs propres plans, n'hésiteront pas à couler une ou deux informations qui auront leur petit effet sur la place publique.

La liste pourrait s'allonger long-

temps pour inclure un conjoint frustré dans une situation de divorce, un ancien associé se croyant lésé, et ainsi de suite.

Qu'est-ce à dire ? Que la vie d'un homme public est trop semée d'embûches pour qu'on veuille s'y essayer ?

Certains pourraient en conclure que le seul type d'individu qui pourrait aspirer à la vie publique — et qui trouverait grâce aux yeux de la presse — devrait correspondre au portrait-robot suivant :

— Il est enfant unique ;
— Il est orphelin de père et de mère depuis sa plus tendre enfance ;

— Il n'a ni famille, ni amis proches ;

— Dès sa sortie de l'école, il s'est engouffré dans la fonction publique, où il a appris la gestion des affaires gouvernementales sous toutes ses coutures, sans jamais toucher à l'entreprise privée de près ou de loin ;

— Après 20 ans de bons et loyaux services, il peut donc demander et obtenir une congé sans solde pour se porter candidat ;

— Enfin, il complètera son terme sans insécurité puisqu'il reviendra en cas de défaite à un poste comparable, avec tous ses avantages accumulés et son fonds de pension intact.

Est-ce là la composition d'un par-

lement dont voudraient la majorité des citoyens ? Je ne le crois pas car, si tel était le cas, notre démocratie en serait affaiblie gravement.

Comment faire pour que des hommes et des femmes comme vous, qui avez tant contribué à la gestion de la chose publique, puissent conserver l'envie et la possibilité de continuer votre mission ?

Selon moi, par la réalisation de deux conditions.

La première serait que le débat entourant les législations et réglementations gouvernementales en matière de conflit d'intérêt et d'accès à l'information en arrive à une conclusion positive le plus tôt possible.

Un nouvel équilibre

La seconde condition nécessiterait un nouvel équilibre dans la relation médias-gouvernement. Dans l'interface entre journalistes et politiciens.

Je ne suis certainement pas assez naïf pour croire que deux groupes d'individus aux intérêts parfois divergents puissent tout à coup s'entendre comme larrons en foire sur une base un tant soit peu permanente. Mais il doit sûrement exister quelque part un terrain où, comme je le décrirais plus haut, les deux pouvoirs pourraient se surveiller mutuellement mais, en même temps, pourraient respecter suffisamment leur rôle et attributions respectifs pour ne pas se sentir obligés de frapper en dessous de la ceinture à la moindre occasion.

Je ne parle pas ici de connivence ou de complicité sur le dos du public, mais plutôt de complémentarité, les hommes publics administrant les affaires de l'État dans la plus grande transparence possible, les journalistes acceptant qu'ils ne peuvent être en même temps observateurs et participants, commentateurs et acteurs sur la scène politique.

Lorsque la pendule sera revenue au centre de son arc, lorsque les efforts de manipulation auront diminué d'un côté alors que s'estompera de l'autre une paranoïa devenue presque obsessionnelle, lorsqu'un minimum de confiance et de respect sera instauré, alors notre système démocratique se portera encore mieux, notamment en continuant de bénéficier de l'injection indispensable de dynamisme et d'imagination apportée par des citoyens venus de tous les milieux de la société, y compris celui du monde des affaires.

La SAQ et les vins artisanaux : pas de scénarios machiavéliques

RÉPLIQUE

MICHÈLE PERRON

Du Service de l'information de la Société des alcools du Québec (SAQ)

LES CINQ grands quotidiens de langue française de Montréal et de Québec publiaient récemment un article provenant de la Presse canadienne et portant sur le développement de la route des vins en Estrie. Il s'agissait d'un reportage sur les viticulteurs artisanaux de Dunham et sur le projet que caressent certains apiculteurs de produire un vin de miel.

Dans cet article, comme dans à peu près tous ceux qui ont été publiés sur le sujet, viticulteurs artisans et restaurateurs interviewés, tout comme le journaliste, s'amusaient de façon simpliste à imaginer les scénarios les plus machiavéliques pour expliquer l'absence de ces produits artisanaux sur les tablettes des succursales de la Société des alcools du Québec.

Pourtant, la situation est toute simple ; un permis artisanal accordé au viticulteur sur le privilège de vendre, uniquement sur les lieux de production (c'est-à-dire chez lui), les produits de sa vinification, au prix qu'il veut, sans majoration fiscale d'aucune sorte (c'est-à-dire sans droits et taxes fédérales et sans majoration de la Société des alcools du Québec).

C'est ce que font, à Dunham, le Domaine des Côtes d'Ardoise et le Vinoble de l'Orpailleur.

Mais dès le moment où un restaurateur veut ajouter un de ces vins artisanaux à sa carte des vins, ou encore dès le moment où le viticulteur artisan désire que son vin soit vendu via le réseau des succursales de la Société des alcools du Québec, la loi est très claire : ce vin doit « passer » par la Société des alcools du Québec, c'est-à-dire qu'il doit être majoré de la même façon que n'importe quel autre vin commercialisé au Québec. C'est une loi fédérale (pour les droits et taxes) et une loi provinciale (pour la majoration fiscale) qui obligent à majorer les vins et les spiritueux ; ce n'est pas un caprice de la Société des alcools du Québec.

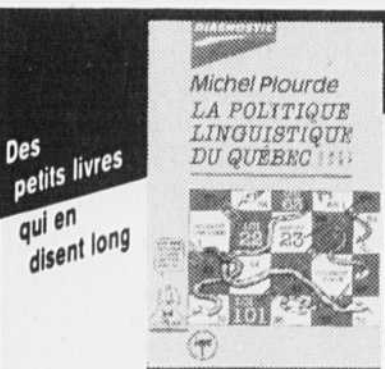
Pour ce qui est du niveau de majoration d'un produit, artisanal ou non, qui « passe » par la Société des alcools du Québec, cette dernière n'a pas le choix et ne peut pas imaginer une taxation privilégiée pour les vins artisanaux ; elle doit respecter les accords internationaux du GATT et traiter tous les produits domestiques, artisanaux ou non, de la même façon.

Que ça plaise ou non, le Québec et le Canada, par choix social, ont choisi de taxer lourdement les boissons alcooliques pour défrayer une partie des divers programmes sociaux dont bénéficient les contribuables. À partir du moment où ce choix est fait, il l'a été en 1921 au Québec, il faut respecter les règles du jeu. Les droits et taxes fédérales et la majora-

tion remise au gouvernement du Québec totalisent plus de 60 % du prix de détail d'une bouteille de vin.

Ainsi, si un producteur artisanal vend, à la Société des alcools du Québec, son vin à \$ 5 la bouteille, il ne faut pas se surprendre que l'imposition des taxes fédérales et de la majoration fiscale en porte le prix de détail à \$ 13 ou \$ 14 la bouteille ; il faut bien réaliser que le prix du producteur artisanal, à \$ 5 la bouteille, est plus élevé que ce que coûte à la Société des alcools du Québec un Beaujolais ou un Bordeaux importé de France.

Finalement, quand un restaurateur de Dunham se plaint qu'il lui faudra offrir un cru des Côtes d'Ardoise à \$ 30 la bouteille à ses clients, il ne faut pas blâmer uniquement le gourmandise de la Société des alcools du Québec : de \$ 5, prix fournisseur, à \$ 14, prix de vente SAQ, la Société des alcools du Québec prélève \$ 9 de taxes ; mais de \$ 14 à \$ 30, le restaurateur prend \$ 16 de profit...



LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DU QUÉBEC 1977-1987

Michel Plourde

La «Charte de la langue française» a eu dix ans. N'aura-t-elle été qu'un symbole? Quels ont été ses effets réels? Quelle force a-t-elle maintenant? Comment envisager l'avenir?

Michel Plourde fait le point. Il retrace l'histoire de notre politique linguistique et évalue le chemin parcouru. Il définit les conditions qui, selon lui, sont nécessaires pour assurer l'avenir de la langue française au Québec.

143 pages
9,95 \$

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE
14, rue Haldimand, Québec, G1R 4N4
Tel. (418) 643-4695

EN TANT QUE JUIVES ET JUIFS DU QUÉBEC, NOUS SOMMES OUTRÉS PAR L'ESCALADE DE LA RÉPRESSION VIOLENTE EXERCÉE PAR LE GOUVERNEMENT D'ISRAËL CONTRE LE PEUPLE PALESTINIEN DES TERRITOIRES OCCUPÉES. NOUS NE POUVONS DEMEURER SILENCIEUX FACE AUX VIOLATIONS QUOTIDIENNES DES DROITS CIVILS ET HUMAINS. CONSÉQUEMMENT, NOUS EXIGEONS DU GOUVERNEMENT D'ISRAËL :

- QU'IL METTE FIN À LA RÉPRESSION VIOLENTE DES PALESTINIENS DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉES;
- QU'IL RETIRE SES FORCES ARMÉES DE CES TERRITOIRES;
- QU'IL ENGAGE DES NÉGOCIATIONS DIRECTES AVEC DES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE PALESTINIEN, CHOISIS PAR LUI-MÊME, AFIN DE FAIRE VALOIR LES DROITS RESPECTIFS DES DEUX PARTIES À LA SÉCURITÉ ET À L'INDÉPENDANCE.

UN RÉGLEMENT JUSTE DU CONFLIT ENTRE ISRAËL ET LE PEUPLE PALESTINIEN EST NON SEULEMENT UN GARANT D'AVENIR POUR LES PEUPLES DE LA RÉGION MAIS AUSSI UN ÉLÉMENT ESSENTIEL À LA PAIX ET À LA SÉCURITÉ MONDIALES.

Victor Afriat, représentant.
F. Alexander, retraitée.
Myriam Altman, traductrice.
Maurice Amiel, professeur.
Phyllis Aronoff, traductrice.
Laurel Baldwin, médecin.
Elaine Bander, professeur.
Marcia L. Barr, traductrice.
Simon Berlin, conseiller syndical.
Jean-Claude Bernheim, militant pour les droits et libertés.
Stephen Block, professeur.
Marianne Brown, travailleuse sociale.

Harold Chorney, professeur.
Donna Cherniak, médecin.
Robert Chernin, dessinateur de mode.

Michael Chervin, professeur.
Marc H. Choko, professeur.
Barri Cohen, étudiante.
Michael Cohen, avocat.
Judith Crawley, photographe, enseignante.

Dan Daniels, écrivain.
Simon Dardick, éditeur.
Claude Diwan, commerce.
Debby Dubrofsky, traductrice.
Susan Dubrofsky, artiste/professeure.

Michael Dworkind, médecin.
Myron Echenberg, professeur.
Maurice Elmaleh, commerce.
Stephen Fineberg, avocat.
Gideon Forman, étudiant.

Stuart Freed
Ethan Friedman, étudiant.
Miklos Fulop, administrateur.
Eudice Garmaise, professeure.
Jack Gold, bibliothécaire retraité.
Mitchell Goldberg, diplômé en droit.

Peter Golden, étudiant.
Dorothy Goldin Rosenberg, consultante en éducation.
Richard Goldman, avocat.
Manuel Gordon, consultant.
Allen Gottheil, syndicaliste.
Susan Gottheil, enseignante.

Susan Gray, écrivain.
Freda Guttman, artiste.
Naomi Guttman, étudiante.
Monica Haim, professeure.
Albert Hausfather, psychiatre.
Marie Hazan, psychanalyste.
Karen Herland, écrivain.
Josée Herschbain
Sid Ingerman, économiste.
Jean-Claude Kaal, professeure.
Norman King, conseiller syndical.

Mark Klein, journaliste.
Seth Klein, étudiant.
Hélène Klodawsky, cinéaste.
Sonia Kovnovicz, biologiste.
Joel Krajdin, consultant.
Andrea Kurtzman, étudiante.
Shulamith Lechtman, psychothérapeute.

Jacqueline Levitin, professeure.
Andrea Levy, consultante en relations publiques.
Jerry Levy, retraité.
Lesley Levy, thérapeute.
Ronald Levy, professeur.

Allan Lieberman, restaurateur.
Sabina Lieberman, étudiante.
Linda Lipsky, enseignante.
David Mandel, professeur.
Helen Martiquet, professeure.

Jeffrey May, musicien.
Anshel Melamed, professeur.
Margie Mendell, professeure.
Karen Messing, professeure.
Wendy Mill, historienne.

Ed Miller, thérapeute.
Markham Mirotnick, conseiller.
Henry Morgentaler, médecin.
Esther Muhlstok, professeure/retraitée.
Nancy Neamtan, organisatrice communautaire.

Karl Nerenberg, réalisateur.
Marc Nerenberg, professeur.
Martha Nerenberg, chercheuse.
Asher Neudorfer, procureur.
Léon Ouaknine, administrateur.
Serge Ouaknine, metteur en scène, professeur.

Shloime Perel, étudiant.
Leonard Prepas, enseignant.
Marc Raboy, professeur.
Frank Rackow, étudiant.
Roger Rashi, journaliste.
Léa Roback, retraitée.
Régine Robin, professeure.
Debra Robinson, administratrice.
Dora Rochlin, retraitée.
Fay Rogers, sociologue.
Lorna Roth, consultante en communications.

Monique Rozenfarb, enseignante.
Mildred Helfand Ryerson, ergothérapeute.
Ethel Saltzman, enseignante.
Shana Saper, agent d'information.
Shirley Sarna, enseignante.
Eric Scott, cinéaste.

Daniel Shapiro, professeur.
Eric Shragge, professeur.
Richard Silver, étudiant en droit.
Alan Silverman, professeur.
Robert Silverman, écrivain.
Ira Silverstein

Albert Simony, ingénieur.
H.J. Skutel, enseignant.
Edward Sloan, ingénieur professionnel.
Laurette Sloan, travailleuse communautaire.

Vikki Stark, travailleuse sociale.
Charles Stastny, politologue.
Eda Tarlo, retraitée.
Devorah Tegeest Tilahun, étudiante.
Michel Vaïs, animateur.

Janet Weinroth, professeure.
Michelle Weinroth, étudiante en doctorat.
Rose Marie Whalley, enseignante.
Ari Wloski, artiste.
Dian Yaros, conseillère sociale.

Laura Yaros, traductrice.
Tamara Zakon, professeure.
Gilbert Tarrab, professeur.

Cette pétition fut défrayée par les signataires ci-haut.

«Les éminences grises au Québec»

Colloque

organisé par le Département de science politique de l'Université de Montréal et l'Association des anciennes et anciens du Département.

samedi 14 mai à 14h00

à l'Hôtel Ramada Renaissance du Parc

Animateur: Paul André Comeau

Invités: MM. Roch Bolduc, Pierre LeFrançois et Claude Morin

Commentateur: M. Denis Monière

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Les Français

taires au sujet de Chirac versaient dans l'allégresse.

À la télévision, le président François Mitterrand a bien tenté, lui aussi, de polir l'image de rassembleur, de leader de tous les Français qu'il tente de projeter depuis son entrée tardive dans cette campagne. Mais visiblement, il n'a pas été directement associé à ces manœuvres qui aboutissent miraculeusement à quelques heures de scrutin. Mais il doit se réfugier derrière le nécessaire silence qu'impliquent de telles tractations. Dans une longue interview partisane jeudi soir à la télévision on ne voyait plus chez François Mitterrand cette leur malicieuse qui, dans son regard, va habituellement au-delà des mots feutrés.

Dans cette conjonction de trois événements internationaux, Jacques Chirac a cru dégarer l'inconnu de l'équation héritée du premier tour. Il affiche cette image de force et d'audace qui dit quelque chose aux nostalgiques d'une certaine France. À ceux qui, à droite comme à gauche, se sont retrouvés derrière Jean-Marie Le Pen lors du premier tour. Sans faire appel aux préjugés plus ou moins racistes, sans éveiller les vieux démons de l'extrême-droite, Jacques Chirac s'est fait entendre d'une certaine partie des électeurs du Front national, qui, il y a une semaine encore le vouait aux Géhennes. Il a ainsi évité à la toute dernière minute de s'enfermer dans le piège vers lequel le poussait François Mitterrand.

Il y a bien eu des petites bavures. À commencer par l'interview accordée par le ministre de l'Intérieur M. Charles Pasqua, qui s'est permis de faire allusion « aux valeurs qui unissaient l'ensemble de la droite ». On s'emploie depuis à pratiquer dans la presse une exégèse qui calmerait les esprits au centre, et qui, dans l'autre camp, ne nierait rien tout en arrondissant les angles. Car la politique française, c'est aussi et peut-être avant tout affaire de mots.

Le maître-mot de cette campagne, c'est encore l'unité de la France et des Français. Il est partout. C'est sur les affiches géantes qui nient maintenant à François Mitterrand ce titre de rassembleur patiemment cultivé. Et c'est ici que la sainte campagne s'écrit dans un crescendo où voisinent des excommunications et des interdictions. Subitement, si François Mitterrand est réélu, c'est la venue de la France qui serait remis en question. C'est le sens très net, par référence historique interposée, de ce défilé convoqué en toute hâte Place de la Concorde, par une foule de personnalités de la droite traditionnelle, à commencer par l'amiral De Gaulle, fils de Charles...

Il y a vingt ans, aux pires moments des événements de mai 1968, les gaullistes reprenaient le chemin des Champs Élysées pour signifier leur appui au général de Gaulle. Et pour rappeler la France à l'ordre, après l'incroyable happening de ce printemps unique. Les gaullistes ont hier soir renoué avec une tradition qui remonte à l'entrée solennelle à Paris de Charles de Gaulle alors chef de la résistance et leader du gouvernement provisoire. C'était en août 1945...

Dans l'exagération et l'enflure verbale de cette sainte campagne, on parle déjà moins de Le Pen et du Front national. La récupération d'une partie du message du leader du Front national s'est effectuée rapidement. On avoue tout de même une certaine gêne devant le bilan de la libération des otages détenus par les Canaques de la Nouvelle-Calédonie. Vingt-cinq morts, c'est quand même beaucoup.

Avec le beau temps qui fleurit plates-bandes et jardins, les Français vont peut-être résister à la tentation d'un de ces week-ends à la campagne. Le psychodrame des derniers jours devrait assurer une participation dans l'honnête moyenne des élections présidentielles de cette République. Il faudrait toutefois tout un changement de température pour priver François Mitterrand d'un second mandat. Comme le disait mon chauffeur de taxi, « C'est reparti pour tonton ».

7 mai

par la PC et l'AP

- 1987: un gigantesque feu de forêt éclate en Chine, qui fera près de 200 morts; le président autrichien Kurt Waldheim annonce la publication d'un "livre blanc" pour se disculper des accusations de complicité de crimes de guerre portées contre lui; décès à Montréal du comédien Roland Bédard à l'âge de 73 ans.
- 1979: mort du comédien Paul Guévremont, à l'âge de 77 ans.
- 1975: le satellite canadien Anik III est lancé à Cap Canaveral, en Floride; le président Gerald Ford proclame officiellement la fin de la guerre du Vietnam.
- 1971: Washington lève toutes les restrictions à l'utilisation du dollar dans les transactions américaines avec la Chine.
- 1934: découverte de la "Perle de Allah" aux Philippines, évaluée en 1939 à \$3,5 millions.
- 1915: un sous-marin allemand coule le paquebot britannique Lusitania au large de l'Irlande; plus de 1.100 morts.
- 399: mort du philosophe Socrate.
- 1899: le poète anglais Robert Browning (1812-1899); le compositeur allemand Johannes Brahms (1833-1897); le compositeur russe Piotr Tchaïkovski (1840-1893); le cinéaste français Robert Bresson (1907-1979); la chanteuse Janis Ian (1951).

◆ Le Canada

d'avoir pêché sans permis dans les eaux territoriales françaises. Il existe effectivement une réglementation dans chaque pays obligeant les pêcheurs à détenir une licence pour pêcher dans les eaux de l'autre pays. Mais selon une entente tacite en place depuis des années, elles n'étaient pas appliquées dans le cas des petits bateaux.

Et ce qui indispose Ottawa est que la France applique soudainement, sans avertissement, la veille même de la reprise des négociations à Paris entre le représentant canadien Me Yves Fortier et le diplomate Jean-Pierre Puyssocet.

Hier matin, Joe Clark n'a pas manqué de convoquer l'ambassadeur français Philippe Husson pour lui faire part de l'indignation du Canada. M. Husson aurait indiqué que Paris ne voulait pas briser la tradition établie ni continuer cette dispute sur les dos des petits pêcheurs côtiers.

À sa sortie des Communies, M. Clark n'a pas révélé l'explication du représentant français mais a indiqué qu'Ottawa ne voulait pas de changement à la pratique établie depuis des années.

Le ministre responsable de Terre-Neuve, M. John Crosbie, a qualifié l'arraisonnement du Maritimer « d'action extrêmement déplorable ».

Selon lui, il ne s'agit pas du tout d'un incident similaire à celui survenu il y a plus de deux semaines alors qu'un chalutier saint-pierrais de 200 pieds défiait les autorités canadiennes avec quatre politiciens, 19 marins et une équipe de télévision à son bord. Le bateau canadien d'à peine 20 pieds opérait dans une région où on lui permettait il y a moins d'une semaine tandis que le chalutier français s'était aventuré dans une zone canadienne qui lui était interdite.

Ce nouvel épisode de la dispute entre les deux pays sur la délimitation des zones de pêche est venue enflammer les Communies hier. Les hostilités, commencées lors d'un débat en matinée, ont redémarré de plus belle lors de la période de questions quotidienne.

L'opposition est montée aux barricades, brandissant une série de menaces allant du boycottage des vins français à la rupture des négociations avec Paris pour l'acquisition de sous-marins nucléaires et d'avions de passagers pour Air Canada, en passant par le rappel d'affaires canadiennes en poste à Paris et l'annulation du voyage du premier ministre Mulroney à Paris le 26 mai.

Ces propositions ont été immédiatement rejetées par M. Clark qui les a qualifiées d'hystériques. À son avis, a-t-il dit aux Communies, entamer une guerre commerciale ne ferait que mettre en péril la possibilité de trouver une solution négociée au problème.

Mais pour les députés libéraux terre-neuviens, Brian Tobin et George Baker, si le gouvernement n'agit pas de la sorte, c'est qu'il troque les intérêts des pêcheurs de leur province contre des bonnes relations avec la France.

Pour le chef néo-démocrate Ed Broadbent, l'incident est inacceptable. Il se dit en faveur de mesures de représailles sur le front commercial car le maintien que c'est le seul langage que les Français comprennent.

M. Broadbent n'a pas hésité à pointer du doigt le premier ministre français Jacques Chirac. À son avis, le candidat à la présidence française est désespéré pour approuver un affront semblable fait aux Canadiens. M. Clark n'a pas manqué lui aussi de faire allusion à la campagne électorale qui doit se terminer dimanche par l'élection du président français.

La dispute entre la France et le Canada concerne la délimitation des frontières entre les deux pays autour de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon. Le Canada veut soumettre le litige à un arbitrage mais la France s'y refuse à moins qu'elle n'obtienne des quotas de pêche dans les eaux canadiennes.

Le mois dernier, les deux pays avaient finalement accepté de nommer un médiateur afin de trouver un compromis sur la question des quotas de pêches en attendant de résoudre la question des frontières. La rencontre qui devait avoir lieu hier portait sur la nomination de ce médiateur.

◆ Québec

Westmoreland-Traoré qui affirme que les municipalités peuvent avoir un rôle important à jouer dans l'intégration des nouveaux arrivants.

L'initiative du Conseil et de l'UMQ d'encourager les municipalités à créer des tables de concertation avec les communautés culturelles a pour but d'améliorer la compréhension réciproque entre les diverses communautés et de favoriser l'intégration des immigrants à la société québécoise et à la majorité francophone.

Ces tables de concertation devraient également proposer des mesures pour accroître la participation des citoyens issus de communautés culturelles à la vie de la municipalité tant en favorisant leur embauche par la municipalité et en recommandant les politiques qui leur donneront un meilleur accès aux services municipaux.

Ces tables de concertations pourraient également recevoir les plaintes et doléances des citoyens à l'égard de la municipalité. Elles seraient mises sur pied par le Conseil municipal et seraient invitées à travailler en contact étroit avec les commissions scolaires, la police ainsi que les institutions de santé et les CLSC.

Plusieurs municipalités ont déjà pris des initiatives dans ce secteur, comme Sherbrooke, Brossard, Montréal-Nord et Saint-Laurent qui ont déjà une table de concertation avec les groupes ethniques ou le comité des relations inter-raciales de la Communauté urbaine de Montréal.

Dans le cadre d'une éventuelle politique de « démonstration » de l'immigration, Mme Westmoreland-Traoré croit que les tables de concertations musées en place par les municipalités pourraient donner aux nouveaux arrivants le soutien qu'ils recherchent traditionnellement auprès de leur famille et de gens de la même origine ethnique.

On pourrait, par exemple, se soucier des problèmes particuliers des femmes immigrantes et des jeunes.

« Dans la mesure où les groupes qui arrivent ont toujours besoin d'un support institutionnel, lorsque ces tables existeront elles pourront jouer un tel rôle », a souhaité la présidente du CCCI.

◆ Montréal

mande. Il nous faudrait un hôtel d'au moins 2,000 chambres à proximité du Palais des congrès.

M. de Lavison, dont l'entreprise a un représentant au conseil d'administration de l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, est tout à fait conscient que sa proposition peut déplaire aux hôteliers, qui peuvent actuellement dans les circonstances décrites compter sur un fort taux d'occupation sans avoir à faire trop d'efforts de vente, à supposer évidemment que l'analyse avancée soit exacte. Il en est personnellement convaincu. Pour appuyer sa thèse, il affirme que l'an dernier, un nouvel hôtel de 700 chambres, le Delta, a ouvert ses portes et que 1987 fut pour l'industrie hôtelière montréalaise la meilleure année depuis Expo 67. Il en conclut donc qu'il y a place pour un accroissement des équipements.

On doit retenir par ailleurs que les congrès qui attirent 12,000 personnes venant de l'extérieur et qui ont par conséquent toutes les services hôteliers ne sont pas légion. M. de Lavison mentionne qu'il y a une centaine d'événements annuels de cette catégorie à travers le monde et que 80 % de ce marché se situe aux États-Unis.

Le Palais des congrès de Montréal a élaboré pour sa part une stratégie qui vise à attirer à Montréal les congrès d'au moins 1,200 personnes; la moyenne de la clientèle cible se situerait entre 3,000 et 6,000 personnes. M. de Lavison n'est pas convaincu que les psychiatres américains voudront revenir à Montréal pour y tenir leurs assises, à cause du trop petit nombre de chambres au centre-ville ou à tout le moins de chambres situées pas trop loin du Palais des congrès.

L'Association américaine des psychiatres, dont le bureau principal est à Washington et qui a commencé la planification de ce congrès il y a cinq ans, ne s'attendait pas à une participation aussi grande cette année. En fait, il y a deux mois, les organisateurs s'attendaient à la présence d'environ 8,000 personnes. Il a donc fallu prendre les bouchées doubles dans le dernier détour.

Pour sa part, JPD Multi Management qui s'occupe notamment de l'aspect logistique de ce congrès, a mis en place un réseau d'autobus pour faire la navette entre les principaux hôtels, le Palais des congrès et autres lieux de réunions ou de visites. Aujourd'hui, il y a une quarantaine d'autobus en circulation; au plus fort du congrès, il y en aura 60.

Tout cela, insiste M. de Lavison, illustre l'importance de l'industrie touristique dans l'économie, des hôtels en passant par les restaurants, les bateaux qui font des croisières sur fleuve, les services de location de vélos, etc. En fait, ce congrès des psychiatres devrait entraîner des retombées de \$16 millions, ce qui comprendrait \$6 millions pour l'organisation du congrès lui-même, dont une partie a été faite de Washington par le personnel permanent de l'Association. Une partie de ces retombées peut donc aller ailleurs qu'à la région montréalaise.

JPD Multi Management, créée en 1982 à 12 employés en permanence, dont deux à Toronto où un bureau a été ouvert en 1986. Toutefois, pour le congrès des psychiatres, il faut 132 personnes à la pige pour remplir tous les services. Cette entreprise participe à l'organisation d'une vingtaine de congrès par année, pas seulement à Montréal; par exemple, elle prépare une réunion des compagnies canadiennes de capital de risque qui aura lieu dans quelques semaines à Vancouver.

◆ Les chauffeurs

Ce plan de rachat n'a qu'un but: réduire le nombre de voitures-taxi à Montréal pour permettre aux chauffeurs de gagner leur vie plus décemment. À l'heure actuelle, 4,200 permis de taxi sont en circulation à Montréal seulement. Cela signifie une voiture pour 400 habitants. À Toronto, la proportion est d'une voiture par 700 habitants.

Près de 80 % de ces 4,200 permis appartiennent à des particuliers et 20 % à des propriétaires de flottes de taxis. Autrement dit, la très grande majorité des chauffeurs de Montréal sont leur propre patron. Selon Gilles Léveillé, la plupart d'entre eux travaillent, en moyenne, douze heures par jour, six jours par semaine, et gagnent aux environs de \$22,000 par année, montant qui ne tient pas compte de toutes les dépenses effectuées pour faire rouler le véhicule.

Pour améliorer leur situation, les chauffeurs de taxi voient, en juin 85, la formule de plan de rachat de permis élaboré par la Ligue de taxis de Montréal et la Commission des transports du Québec.

Comme depuis 1952, la Commission des transports du Québec n'émet plus de permis, la seule façon de s'en procurer est de l'acheter d'un détenteur de permis intéressé à vendre le sien.

En vertu du plan de rachat, ce dernier a deux choix: le vendre au Trust La Laurentienne ou à un particulier. S'il le vend au Trust, il le fait à un prix déterminé d'avance et identique pour tout le monde, soit \$18,000.

Avec un particulier, il négociera son prix. Comme il est déjà assuré d'avoir au moins \$18,000 du Trust, le détenteur tentera alors d'obtenir davantage. Pour ce faire, il devra s'armer d'excellents arguments, car la loi régissant le plan de rachat stipule que le transfert d'un permis entre deux individus entraîne, pour l'acheteur, un débours supplémentaire de \$20,000 à titre de droit de transfert.

Cela revient à dire que si un détenteur de permis réussit à vendre sa licence \$19,000 à un particulier, c'est \$39,000 que le nouveau propriétaire du permis aura à défrayer pour faire du taxi en toute légalité à Montréal. Ce droit de transfert vise à décourager le transfert d'un permis d'un individu à un autre.

Malgré tout, 33 personnes ont jusqu'ici payé une somme frisant les \$40,000 pour se porter acquéreurs d'un permis de taxi. Au cours de la première année du plan, alors que le droit de transfert était de \$10,000 et que le Trust La Laurentienne n'offrait que \$10,000 à un propriétaire intéressé à vendre son permis, 792 personnes avaient vendu leur licence au Trust et 122 à des particuliers, et ce, pour une somme supérieure à \$20,000.

Devant l'importance du nombre, la Ligue de taxis a décidé, le 19 mai dernier, d'augmenter à \$18,000 le prix de rachat payé par le Trust et de demander au gouvernement l'imposition d'un décret pour faire passer à \$20,000 le droit de transfert. Résultat: 178 personnes ont, jusqu'ici, vendu leur permis au Trust La Laurentienne et seulement 33 à des particuliers.

« Les chauffeurs semblent satisfaits de l'efficacité du plan parce que la très grande majorité d'entre eux ont déjà payé leur cotisation annuelle de \$1,000 qui sert à le faire fonctionner. S'il y avait du mécontentement, le gens n'auraient pas envoyé leur chèque », estime Gilles Léveillé.

Ces cotisations sont contestées par certains chauffeurs qui croient qu'ils n'ont pas à payer pour les erreurs de la Commission des transports du Québec. « La Commission a émis trop de permis de taxi. Et nous voilà en train de payer pour en éliminer. C'est absurde », dit l'un d'eux.

D'autres critiquent le fait que les cotisations payées par les détenteurs de permis ont servi de prétexte aux propriétaires de flottes pour hausser le prix de location de leurs voitures. M. Léveillé partage cette opinion. Il fait remarquer qu'il y a deux ans, les tarifs variaient entre \$25 et \$30 par quart de travail (12 heures) et que maintenant il se situe entre \$35 et \$40.

Malgré ces « agaceries », il serait étonnant que des modifications à ce plan soient apportées à l'occasion de l'assemblée annuelle de la Ligue, en novembre prochain. C'est du moins l'avis de son président.

« Il est vrai que bon nombre de chauffeurs sont « écœurés » de payer \$1,000 par année pour faire fonctionner ce plan, mais il est aussi vrai que la majorité d'entre eux nous demandent de ne pas l'abandonner. Alors, des modifications, pourquoi en ferions-nous ? s'interroge M. Léveillé.

◆ Mme Lavoie-Roux

ciées et conclues de bonne foi entre les parties, puis approuvées par décret gouvernemental.

L'entente avec les dentistes et les optométristes est expirée depuis le 31 mai 1987 mais, toujours selon la loi de l'assurance-maladie, ont-ils fait valoir, elle doit continuer à s'appliquer tant qu'une nouvelle convention n'aura pas été conclue.

Si les dentistes contestaient la réglementation proposée par le ministre, qui aurait limité les services assurés à une fois par année au moins de 16 ans, les optométristes de leur côté reprochaient à Mme Lavoie-Roux de tenter de généraliser le paiement d'examen complets de la vue, une fois par année seulement, à tous les professionnels de la santé. Depuis 1970 et jusqu'à la modification proposée, le fait que différents optométristes aient procédé à ces examens n'avait jamais été considéré dans l'interprétation et l'application de la norme réglementaire. On parlait alors de « un » professionnel de la santé et non de « tout » professionnel, comme a tenté de le proposer la ministre.

Pour sa part, craignant que le gouvernement modifie unilatéralement une entente relativement récente (décembre 1986) survenue avec elle, la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) avait demandé à intervenir dans le débat pour soumettre son point de vue, justement sur les conditions entourant tout contrat.

Dans ses remarques, le juge Viau rappelle que si le gouvernement a accepté de se lier par voies d'ententes avec certains de ses citoyens, dont les professionnels de la santé, il a donc fait en sorte de se placer au même niveau que ceux-ci et qu'il en découle qu'il est donc tenu de respecter les règles d'un jeu qu'il a lui-même imposé par des lois soumises à l'Assemblée nationale.

« L'une ou l'autre partie voudrait-elle modifier les règles du jeu qu'elle ne pourrait le faire qu'en négociant et en adoptant un nouveau régime contractuel », fait ressortir le juge. Il conclut que le gouvernement peut certes adopter des lois exceptionnelles, comme ce fut le cas en modifiant les clauses monétaires et normatives dans le secteur public. « La puissance souveraine du gouvernement comme représentant de toute la collectivité permet d'user de ses pouvoirs sans pour autant violer les principes démocratiques, puisqu'il faut assumer sa décision par le parlement, gardien de la démocratie », termine-t-il.

Au bout de chaque cigarette
Un seul filtre, vos poumons



Pierre O'NEILL
▲ En coulisses

La tombée des masques

De tous les phénomènes de vie interne des partis politiques, le putsch est sans doute celui qui procure les plus grands moments d'intensité. Opération périlleuse qui, lorsque réussie avec doigté et célérité, peut relancer un parti sur la voie du succès.

Même le putsch avorté des libéraux fédéraux pourrait en bout de piste s'avérer bénéfique. D'abord pour John Turner, qui a fait la démonstration qu'il a la couenne dure, qu'il ne craint pas de se battre pour ses convictions et qu'il inspire encore confiance à la grande majorité des libéraux.

Au moment où tout semblait s'écrouler, il s'est tenu debout, a contre-attaqué et s'est rallié ceux qui encore hier le conspuent, y compris des leaders de la rébellion comme les Michel Robert, Jean Lapierre et Alphonso Gagliano, le président du caucus, qui fut le premier à faire son mea culpa. Des 22 députés qui avaient signé l'acte de trahison, il ne reste plus que deux irréductibles, dont l'influence au sein du parti est à peu près nulle: Lucie Pépin et Alain Tardif. Le caucus national de mercredi s'est déroulé sous le signe de l'unité. L'appui le plus significatif à John Turner est venu des représentants de huit provinces, seul le vice-président du Québec, Pierre Dalphond, maintenant sa dissidence.

Du bilan de cette crise, John Turner retiendra d'autres aspects positifs. Les masques sont tombés et il sait maintenant qui sont ses véritables ennemis. Si jamais il devient premier ministre, il aura sûrement une bonne pensée pour les députés qui ont fait montre d'une loyauté à toute épreuve. Il se rappellera également les témoignages de solidarité des premiers ministres Peterson et McKenna. Mais à la première requête importante de Robert Bourassa, le leader fédéral hésitera peut-être avant de répondre à ses attentes. Dans l'entourage de John Turner, estime-t-on, le premier ministre du Québec ne s'est pas manifesté au moment opportun, et, quand il l'a fait, ce fut sans trop de conviction.

De cette descente aux enfers, John Turner est bien sûr ressorti meurtri, mais davantage grandi. Les milliers de témoignages acheminés cette semaine aux permanences du parti à travers le pays indiquent que son opiniâtre résistance a suscité l'admiration des Canadiens. En le persécutant avec tant d'acharnement, ses adversaires l'ont élevé au rang de martyr.

On ne peut donc exclure l'hypothèse que ce mouvement de sympathie se traduise par une forte poussée du PLC dans les intentions de vote. Ni que l'indignation ressentie aujourd'hui chez tant de militants libéraux n'entraîne un blâme sévère à celui qui, depuis le tout début, est perçu comme la source maléfique de cette mare à grenouillages: Jean Chrétien.

Les frères divorcés

La semaine dernière, pendant que les membres du conseil de direction du PLC-Québec se déchiraient sur le leadership de John Turner, le doyen des députés libéraux fédéraux du Québec, Marcel Prud'homme, implorait les militants du comté de Saint-Denis de lui donner une nouvelle chance. Ce à quoi ils ont finalement consenti, à contrecœur. Plus d'un millier de partisans, entassés dans un sous-sol d'église, ont vainement attendu l'orateur invité, Raymond Garneau, occupé dans un autre coin de la ville à conjurer la fronde. Pendant plus de deux heures, ils ont dû se résoudre à écouter l'ineffable Marcel, les baguettes en l'air, louanger son chef et vanter l'accord du lac Meech.

Il s'est quand même passé quelque chose d'important à cette assemblée publique. Deux ministres et un député du PLQ y sont venus appuyer le grand Prud'homme. Accompagnée du ministre André Vallée et de la députée Violette Trépanier, la ministre Thérèse Lavoie-Roux a pris la parole pour souhaiter bon chance aux libéraux fédéraux.

Quelques jours plus tard, c'était le premier ministre Bourassa lui-même, qui mettait fin à trois ans d'indifférence pour se déclarer solidaire de John Turner, lui qui avait déploré ses amours avec Brian Mulroney. Se pourrait-il que le chef du PLQ, doutant des chances des conservateurs de conserver le pouvoir, soit en train d'amorcer un rapprochement avec les libéraux fédéraux? Robert Bourassa calculateur? Voyons donc!

Parole de Mulroney

Ces dernières semaines, les rumeurs d'élections hâtives ont pris une ampleur démesurée. Ottawa était en proie à la psychose électorale. Le genre de climat qui paralyse la machine administrative et déclenche la panique au sein des organisations politiques. Fausse alarme. Rien ne presse, a tranché Brian Mulroney, prétextant qu'il n'a pas l'intention d'aller au peuple sans avoir fait voter ses grandes législatures: lac Meech, libre-échange, langues officielles, fiscalité et garderies.

Est-ce la vérité? Oui, mais seulement la moitié. Brian Mulroney a omis de dire qu'il venait d'apprendre une mauvaise nouvelle: la crise qui a secoué le leadership de John Turner ne s'est pas traduite par une remontée sensible des conservateurs dans les intentions de vote. Les sondages qu'il a consultés ces derniers jours démontrent que s'il avait déclenché des élections, son parti se serait retrouvé dans l'opposition.

Quand donc ces élections? On peut présumer que s'il a convaincu son ami Lucien Bouchard de se lancer en campagne électorale pour se faire élire à la partielle du 20 juin, ce n'est certainement pas pour lui demander de recommencer l'exercice deux mois plus tard. Ce qui écarte l'hypothèse d'élections automnales et ne laisse d'autre choix que le printemps 1989.

La police chez Rhéaume

Aussi longtemps que l'insécurité linguistique de la majorité francophone s'exprimera dans le cadre des institutions démocratiques, le gouvernement n'aura pas à craindre de la détérioration du climat social. Et le premier ministre Bourassa ne devrait pas se plaindre des écarts de langage de l'opposition péquiste.

Depuis quelques temps, la lutte pour la survie du français semble vouloir descendre dans la rue. Après la démonstration de force des 25,000 manifestants dans les rues de Montréal, des commerçants de l'ouest de la métropole qui ne respectaient pas les dispositions de la loi 101 se sont retrouvés un bon matin avec des vitrines barbouillées de peinture. Puis, ce fut au tour de l'hebdomadaire anglophone *The Chronicle* de subir le même sort.

Or, le radicalisme vient à nouveau de se manifester. Le secrétariat du Parti indépendantiste a reçu les appels téléphoniques d'extrémistes menaçant de faire « sauter » le mouvement Alliance Québec, si ses dirigeants continuaient d'insulter les Québécois. Le chef du PI, Gilles Rhéaume, a prévenu immédiatement la police de Montréal, qui a pris possession des messages enregistrés sur le répondeur et a déclenché une enquête. Signe des temps?

Un nouvel espoir de guérison du sida

RENÉE ROWAN

Une équipe de chercheurs de l'Institut national de la santé (National Institute of Health) de Washington a trouvé un nouveau produit, *Peptide T*, qui prendrait la place du virus du Sida chez les personnes infectées et donc bloquerait la maladie.

Cette nouvelle substance qui en est encore au stade expérimental semble prometteuse, a déclaré hier le Dr Candace Pert qui, avec le Dr Johanna Hill, travaille à ce projet de recherche. Le Dr Pert qui participait au 11e congrès scientifique annuel du Collège canadien de neuropsychopharmacologie qui avait lieu cette semaine à Montréal, a insisté, en entrevue, pour dire que les essais cliniques n'en sont qu'au tout premier stade.

Pour entrer dans la cellule moléculaire, le virus doit « avoir une clé

pour ouvrir la serrure », explique en langage imagé Mme Pert. Quand on donne au patient le *Peptide T*, il va sur la cellule et est là pour bloquer l'entrée. Ce qui diminue de beaucoup le pouvoir destructeur du virus, explique Mme Pert.

Le produit semble prometteur et est utilisé en première étude chez l'homme. On en fait actuellement l'essai clinique chez cinq ou six sidéens en phase avancée. Ces essais durent une trentaine de jours à la fois. Contrairement à l'AZT, le *Peptide T* n'est pas toxique. Mais on ne ignore encore le véritable degré d'efficacité. C'est ce que l'on doit vérifier. Les essais cliniques devraient durer entre un an ou deux avant que l'on puisse administrer le médicament à des malades dont la maladie en est à ses débuts. On ne compte pas que le nouveau produit puisse être mis sur le marché avant trois ou quatre ans au minimum.